

OLD VERSION



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

20 octobre 2016  
Journée d'audience n° 468

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 31-Jan-2017, 08:00  
CMS/CFO: Sann Rada

Devant les juges :  
NIL Nonn, Président  
Claudia FENZ  
Jean-Marc LAVERGNE  
YA Sokhan  
YOU Ottara  
Martin KAROPKIN (suppléant)  
THOU Mony (suppléant)

Les accusés :  
NUON Chea  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :  
Victor KOPPE  
LIV Sovanna  
SON Arun  
Anta GUISSÉ  
KONG Sam Onn

Pour la Chambre de première instance :  
Maddalena GUEZZI  
SE Kolvuthy

Pour les parties civiles :  
Marie GUIRAUD  
LOR Chunthy  
PICH Ang  
SIN Soworn  
VEN Pov

Pour le Bureau des co-procureurs :  
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL  
Nicholas KOUMJIAN  
Seng Leang  
SONG Chorvoïn

Pour la Section de l'administration judiciaire :  
UCH Arun

## TABLE DES MATIÈRES

## M. MORRIS (2-TCE-98)

Interrogatoire par M. KOUMJIAN (suite).....	page 2
Interrogatoire par Me GUIRAUD.....	page 28
Interrogatoire par Me GUISSÉ.....	page 47

## Mme PREAP Sokhoeurn (2-TCCP-1064)

Interrogatoire par M. le juge Président NIL Nonn.....	page 83
Interrogatoire par Me LOR Chunthy.....	page 86
Interrogatoire par Me PICH Ang.....	page 108
Interrogatoire par M. DE WILDE D'ESTMAEL.....	page 121

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KONG Sam Onn	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. KOUMJIAN	Anglais
Me LOR Chunthy	Khmer
M. MORRIS (2-TCE-98)	Anglais
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
Me PICH Ang	Khmer
Mme PREAP Sokhoeurn (2-TCCP-1064)	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h00)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez-vous asseoir.

5 Reprise de l'audience.

6 Aujourd'hui, la Chambre entendra la fin de la déposition de  
7 l'expert.

8 Il y a aussi une partie civile de réserve, 2-TCCP-1064.

9 Madame Se Kolvuthy, veuillez faire rapport sur la présence des  
10 parties et autres personnes à l'audience de ce jour.

11 LA GREFFIÈRE:

12 Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties au dossier  
13 sont présentes.

14 Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties à cette  
15 affaire sont présentes.

16 Nuon Chea est dans la cellule temporaire <en bas>. Il a renoncé à  
17 son droit d'être présent dans le prétoire. Le document de  
18 renonciation pertinent a été remis au greffe.

19 L'expert dont la Chambre entendra aujourd'hui la fin de la  
20 déposition, M. Stephen Morris, est dans le prétoire.

21 Il y a une partie civile de réserve, 2-TCCP-1064.

22 Je vous remercie.

23 [09.02.54]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci.

2

1 La Chambre doit se prononcer sur la requête présentée par Nuon  
2 Chea. La Chambre a reçu de celui-ci un document de renonciation  
3 daté du 20 octobre 2016. Il y est indiqué qu'en raison de son  
4 état de santé, maux de dos et de tête, l'accusé a du mal à se  
5 concentrer et à rester longtemps assis.

6 Pour assurer sa participation effective aux audiences futures, il  
7 renonce à son droit d'être dans le prétoire en ce 20 octobre  
8 2016.

9 La Chambre est saisie d'un rapport du médecin traitant des CETC  
10 concernant l'accusé Nuon Chea et daté du 20 octobre 2016. Le  
11 médecin y relève que Nuon Chea souffre de maux de dos chroniques  
12 qui s'aggravent lorsqu'il reste longtemps assis. Le médecin  
13 recommande à la Chambre de faire droit à l'accusé.

14 [09.03.55]

15 Par ces motifs et en application de la règle 81.5 du Règlement  
16 intérieur, la Chambre fait droit à la requête en question, Nuon  
17 Chea pourra donc suivre l'audience depuis la cellule temporaire.

18 La régie est priée de raccorder la cellule temporaire au prétoire  
19 pour que Nuon Chea puisse suivre les débats toute la journée.

20 La parole est rendue au co-procureur international, qui pourra  
21 continuer à interroger l'expert.

22 INTERROGATOIRE

23 PAR M. KOUMJIAN:

24 Bonjour, Madame, Messieurs les Juges, chers confrères, parties  
25 civiles, Monsieur l'expert.

3

1 <Monsieur le professeur>, veuillez attendre que le micro soit  
2 allumé. Moi-même, j'essaierai de marquer un temps d'arrêt en  
3 attendant que le micro s'allume.

4 Hier, à la levée de l'audience, nous étions en train de parler  
5 des relations entre l'Union soviétique, la Chine, le Vietnam, et  
6 comment <> cela avait affecté le Cambodge.

7 Q. À présent, je vais vous interroger sur la réaction de la Chine  
8 suite à l'invasion du Cambodge le 25 décembre 78 - l'invasion  
9 vietnamienne du Cambodge, donc - et la prise de Phnom Penh le 7  
10 janvier 79.

11 Comment la Chine a-t-elle réagi?

12 [09.05.38]

13 M. MORRIS:

14 R. La Chine y a réagi avec beaucoup de colère. Elle a envoyé des  
15 troupes à la frontière et a lancé sa propre guerre, <une petite  
16 guerre>, contre le Vietnam.

17 Q. Quand vous dites "leur propre guerre", "leur propre petite  
18 guerre", pourriez-vous préciser ce qui s'est produit durant ce  
19 conflit?

20 R. En gros, il y a eu des combats dans le Nord du Vietnam, près  
21 de la frontière chinoise. La Chine a envoyé un grand nombre de  
22 soldats et de pièces d'artillerie pour empêcher le Vietnam  
23 d'envoyer tous ses soldats au Cambodge.

24 Q. Si vous pensez pouvoir le faire, pourriez-vous comparer cette  
25 action militaire chinoise, à savoir l'entrée au Vietnam, avec les

4

1 deux incursions vietnamiennes, celle de fin 77 avec ensuite un  
2 retrait à la fin de l'année ou au début de l'année 78, et,  
3 d'autre part, l'invasion qui a eu lieu fin 78 qui a débouché <sur  
4 l'occupation> du Cambodge?

5 <Comment compareriez-vous l'action militaire chinoise à ces  
6 deux-là? Sont-elles similaires>?

7 [09.07.18]

8 R. C'était un peu davantage que la première <incursion>, mais un  
9 peu moins que la deuxième <invasion et occupation>, car il n'y a  
10 pas eu d'invasion ou d'occupation de tout le Vietnam. Seules les  
11 provinces du nord du Vietnam ont été concernées.

12 Q. Diriez-vous que la Chine voulait <notamment> donner une leçon  
13 au Vietnam, pour lui rappeler que le Vietnam avait à sa frontière  
14 un voisin plus puissant?

15 R. Si mes souvenirs sont bons, Deng Xiaoping, quand il a décrit  
16 l'intention de la Chine envers le Vietnam, a justement employé  
17 ces termes, "donner une leçon". Le but n'était pas d'occuper ou  
18 de contrôler le Vietnam, mais de le punir pour avoir envoyé des  
19 troupes au Cambodge et <de s'assurer qu'il pourrait> empêcher le  
20 Vietnam d'envoyer de nouveaux soldats au Cambodge.

21 [09.08.28]

22 Q. Quelques points de votre thèse - nous pourrions aller assez  
23 rapidement. Votre thèse, c'est E3/10699, premier point - 01335193  
24 - de la thèse.

25 Voici ce que vous écrivez:

5

1 "Entre janvier et avril 1978, Hanoi a progressivement modifié son  
2 appellation, ne parlant plus d'autorités kampuchéennes, mais bien  
3 d'autorités de Phnom Penh. Au mois de juin, l'appellation est  
4 devenue 'la clique Pol Pot-Ieng Sary'."

5 Pourriez-vous commenter ce point, mais en gardant à l'esprit  
6 quelque chose qui a été cité hier et que je vais répéter.

7 Je renvoie à Dmitry <Mosyakov> - E3/9644; en khmer: 01120075; et  
8 en français: 01125304; et en anglais: 01085974 à 5.

9 Rappelez-vous, nous avons <dit> qu'il avait écrit <que> Le Duan,  
10 chef des communistes vietnamiens, dans une conversation avec  
11 l'ambassadeur soviétique, a parlé d'un politicien de tendance  
12 provietnamienne comme étant le numéro 2 du Parti - et il parlait  
13 de Nuon Chea. <Puisque> les Vietnamiens voyaient Nuon Chea comme  
14 le numéro 2 du Parti, comment pouvez-vous expliquer <que> ce  
15 terme <ait> été employé - à savoir l'expression "la clique Pol  
16 Pot-Ieng Sary" -, et ce, de façon systématique?

17 [09.10.49]

18 R. Pol Pot et Ieng Sary étaient beaux-frères, ils avaient épousé  
19 deux sœurs. Et donc, selon moi, les Vietnamiens les considéraient  
20 comme étant plus proches qu'ils ne l'étaient peut-être en  
21 réalité, du point de vue de la hiérarchie du pouvoir. De  
22 surcroît, les Vietnamiens ne connaissaient pas Pol Pot ou Ieng  
23 Sary <de l'époque où ils avaient été> formés dans le cadre du  
24 Parti communiste indochinois. Autrement dit, <ils> ne faisaient  
25 pas partie des dirigeants cambodgiens qui avaient été formés à

6

1 Hanoi dans le passé. Et <c'est pourquoi> ils ont <mal jaugé le>  
2 pouvoir de Ieng Sary. Ieng Sary n'était pas le numéro 2 du PCK -  
3 je considère qu'il occupait un rang bien moins élevé -, tandis  
4 que Nuon Chea mérite certainement l'appellation de numéro 2.  
5 Donc, il y a eu une <méprise de la part des Vietnamiens quant à>  
6 la répartition réelle du pouvoir au Cambodge.

7 [09.12.09]

8 Q. Pour être sûr d'avoir <été> bien compris, j'ai fait une  
9 citation de <Mosyakov>, il faisait référence à Nuon Chea comme  
10 étant le numéro 2 au Parti. J'ai bien sûr lu d'autres citations  
11 de votre livre et d'autres livres selon <lesquelles> les  
12 Vietnamiens considéraient Nuon Chea comme <leur étant favorable>,  
13 ils l'appelaient "notre homme", quelqu'un d'orientation  
14 provietnamienne.

15 Autre question:

16 Après l'invasion, début 79, vous le savez assurément, les  
17 Vietnamiens ont, ici à Phnom Penh, jugé par contumace Pol Pot et  
18 Ieng Sary. S'ils savaient que Nuon Chea était numéro 2 du régime,  
19 pourquoi ne l'ont-ils pas cité?

20 R. Je ne <suis pas sûr> qu'ils savaient que Nuon Chea était le  
21 numéro 2 en termes de pouvoir réel.

22 Comme je l'ai dit, ils ont mal <mesuré> le pouvoir relatif de  
23 Ieng Sary. Non pas qu'il était privé de tout pouvoir, mais en  
24 réalité, il n'avait pas autant de pouvoir que Nuon Chea.

25 [09.13.39]

7

1 Q. Laissez-moi vous <présenter> une hypothèse. À l'époque, les  
2 Khmers rouges étaient encore une force militaire. Si les  
3 Vietnamiens continuaient à croire que "leur homme", celui qui  
4 <leur était favorable>, était Nuon Chea, alors, ils auraient  
5 voulu absolument éviter de renoncer à la possibilité que Nuon  
6 Chea rompe avec <un groupe de> Khmers rouges avec lequel il  
7 aurait été possible de négocier.  
8 <Le micro n'était pas allumé mais j'ai compris que l'expert me  
9 demandait de répéter la question.>  
10 Je vais reformuler la question. Laissez-moi vous présenter  
11 l'hypothèse suivante pour vous y faire réagir. À l'époque, en 79,  
12 les Khmers rouges étaient encore une force militaire combattant  
13 les Vietnamiens. Si les Vietnamiens nourrissaient certains  
14 espoirs, qui pouvaient sembler très raisonnables, à savoir  
15 l'espoir que certains des membres du parti des Khmers rouges  
16 puissent faire défection, le fait que certaines <des factions les  
17 plus modérées> puissent rechercher un arrangement avec les  
18 Vietnamiens <ou même faire défection.> Et donc, si les  
19 Vietnamiens pensaient que Nuon Chea était "leur homme", quelqu'un  
20 qui était provietnamien, quelqu'un qui voyait d'un bon œil la  
21 cause vietnamienne, on peut penser que les Vietnamiens n'auraient  
22 pas voulu le juger, le condamner à la perpétuité ou à mort, car  
23 ils auraient ainsi renoncé à la possibilité de traiter avec lui  
24 <et de le distancier de Pol Pot>.  
25 [09.15.30]

8

1 R. Je pense que c'est une hypothèse raisonnable. En 79, je ne  
2 peux rien dire de ce qu'ils pensaient de Nuon Chea, car je n'ai  
3 pas <d'éléments> à ce sujet. Vous le savez, <> les citations que  
4 j'ai présentées datent <> d'avant l'invasion.  
5 Est-ce qu'ils ont continué à considérer Nuon Chea ainsi après  
6 l'invasion? Je n'en sais rien. C'est une explication alternative  
7 possible de leur comportement. Quoi qu'il en soit, <je tiens à  
8 souligner que> le fait que les Vietnamiens ignoraient la vraie  
9 nature de la direction du <Kampuchéa démocratique> les a conduits  
10 à <croire qu'il y avait quelque chose appelée la> "clique  
11 génocidaire Pol Pot-Ieng Sary".

12 Q. À présent, évoquons la popularité <- de ce que Sihanouk a  
13 appelé les Khmers rouges - "le mouvement communiste au Vietnam  
14 avant le coup d'État de Lon Nol et leur alliance avec le prince  
15 Sihanouk." Aux élections de 1955, quel a été leur score ou le  
16 score de forces représentant leurs vues?>

17 R. Je ne <me souviens> pas qu'ils aient obtenu un bon score à ces  
18 élections, je ne pense pas qu'ils étaient populaires.

19 [09.17.30]

20 Q. Je vais citer un extrait de votre thèse, me semble-t-il. Même  
21 document, votre thèse - ERN: 01 335066 -, je cite:

22 "Le Pracheachon a obtenu un mauvais score. Le parti pro-Hanoi a  
23 obtenu seulement 29509 voix, soit 4 pour cent du total."

24 Premièrement, qu'est-ce que le parti Pracheachon?

25 R. C'était le parti qui servait de front aux gens qui étaient des

9

1 communistes d'orientation provietnamienne.

2 Q. Est-ce que ce sont les gens qui sont devenus ce que Sihanouk a  
3 appelé les "Khmers rouges"?

4 R. À l'époque, ce que Sihanouk désignait comme les "Khmers  
5 rouges" n'avait pas encore été formé.

6 Q. Ma question est de savoir si les membres de ce parti ont fini  
7 par rallier ce mouvement?

8 R. Oui.

9 [09.19.18]

10 Q. Quand la Défense vous a interrogé, elle a posé une question  
11 sur les relations entre le Kampuchéa démocratique et la  
12 Thaïlande. On vous a demandé s'il avait des relations  
13 diplomatiques raisonnables avec son voisin de l'ouest.

14 Quelques documents sont au dossier. Premièrement, E3/8177, c'est  
15 un article du "New York Times" du 23 décembre 1977 - et les ERN  
16 sont les suivants: en anglais: 001665991 (sic); en khmer:  
17 00631175 et à 77; en français: 00597761 et 62.

18 <Il s'agit d'un article couvrant la visite sur la frontière du  
19 premier ministre thaïlandais.

20 Je cite:>

21 "Le premier ministre Kriangsak Chamanan, accompagné par des hauts  
22 officiers militaires thaïs, a entamé aujourd'hui une visite de  
23 deux jours à la frontière cambodgienne, dans un contexte de  
24 préoccupations croissantes, suite à certaines escarmouches à la  
25 frontière. Jusqu'ici, cette année, 173 Thaïs, dont 117 civils,

10

1 auraient été tués lors de raids cambodgiens, tués aussi par < dans  
2 des embuscades > ou par des mines placées sur les routes, et 272  
3 personnes, dont 107 civils, auraient été blessés. En outre, 48  
4 civils ont été emmenés au Cambodge. Là, d'après des sources de  
5 l'armée thaïlandaise bien placées, la plupart ont été tués après  
6 interrogatoire. "

7 Je saute quelques paragraphes.

8 [09.21.48]

9 "Les responsables < thaïlandais > sont < déroutés > face à  
10 l'intensification des attaques lancées par le Cambodge en  
11 territoire thaïlandais, au moment où des rapports des services de  
12 renseignement considérés comme fiables font état d'importants  
13 combats à la frontière orientale du Cambodge avec le Vietnam. "  
14 < Avant de vous faire réagir, j'attire votre attention sur un  
15 autre document, à savoir un > article du "Los Angeles Times" daté  
16 du 29 août 1977. < Document > E3/8272.

17 Les ERN sont les suivants: en anglais: 0166112 (sic); et en  
18 khmer: 00834835; et en français: 00822432.

19 Je cite:

20 "Dimanche, le Cambodge a indiqué que son armée avait affronté des  
21 troupes étrangères dans quatre régions, confirmant apparemment  
22 des informations récentes faisant état d'escarmouches  
23 frontalières avec le Vietnam, le Laos et la Thaïlande. La radio  
24 de Phnom Penh, écoutée depuis ici" - à savoir depuis Bangkok -,  
25 "a félicité les soldats < gouvernementaux > pour 'leur défense

11

1 héroïque contre des forces étrangères dans le Nord, le  
2 Nord-Ouest, <l'Est> et le Nord-Est'.

3 [09.23.37]

4 Les forces étrangères n'ont pas été identifiées, mais le premier  
5 ministre thaïlandais, Thanin Kraivichien, a déclaré ce mois-ci  
6 que le Cambodge se comportait 'comme un <éléphant> dans un  
7 magasin de porcelaine' à sa frontière avec le Vietnam, la Laos et  
8 la Thaïlande."

9 Fin de citation.

10 Donc, <étant donné que> Radio Phnom Penh a confirmé qu'il y avait  
11 dans le Nord-Ouest et à la frontière nord des affrontements, et  
12 par ailleurs, compte tenu de ce que dit le premier ministre  
13 thaïlandais, avez-vous quoi que ce soit à <ajouter> sur la  
14 question posée par la Défense, à savoir est-ce que le <Kampuchéa  
15 démocratique> était raisonnable <dans ses relations avec> ses  
16 voisins de l'ouest, à savoir avec les Thaïlandais?

17 [09.24.41]

18 R. Le comportement des dirigeants du Kampuchéa démocratique, je  
19 le considère comme étant fondamentalement irrationnel. Les  
20 commentaires du responsable thaïlandais, selon <lesquels> ils se  
21 <comportaient> <"comme se serait comporté un éléphant> dans un  
22 magasin de porcelaine", je pense que ces commentaires sont  
23 pertinents. Selon moi, Pol Pot essayait de prouver sa puissance à  
24 tous ses voisins, croyant erronément que sa révolution, qui était  
25 la révolution communiste la plus pure à ce jour, était en mesure

12

1 d'intimider <toutes> les puissances <rivales>. Je pense que  
2 c'était irrationnel, car les forces qui étaient opposées à celles  
3 du <Kampuchéa démocratique> étaient bien plus puissantes.  
4 Quelle qu'ait pu être la nature du litige, même si on <pouvait  
5 affirmer> pour les besoins de la démonstration que le Cambodge  
6 avait des arguments à faire valoir <contre> le Vietnam, cela  
7 n'avait aucun sens pour le Cambodge de combattre la Thaïlande ou  
8 le Laos. Ceci trahit la coupure <d'avec> la réalité qui  
9 caractérisait les dirigeants du Kampuchéa démocratique.  
10 [09.26.27]  
11 Q. Je vais vous interroger sur des télégrammes. La Défense vous a  
12 demandé si vous aviez lu des documents du <Kampuchéa  
13 démocratique>, des documents d'époque - vous avez dit non, vous  
14 avez dit que vous n'avez pas fait de recherches là-dessus.  
15 <J'aimerais que vous examiniez ces documents.>  
16 Premièrement, E3/243, c'est un télégramme, le télégramme numéro  
17 15, il est daté du 19 janvier 1978, il est écrit par Chhon, qui  
18 est un surnom de So Phim, et il est envoyé au Frère Pol avec  
19 copie à Oncle Nuon, Frère Van, Frère Vorn et au Bureau.  
20 Premier paragraphe seulement, c'est un document d'une page, je ne  
21 vais donc pas donner les ERN.  
22 <Le télégramme provient de> la zone Est:  
23 "Nous avons lancé une attaque <de type guérilla> sur leur  
24 territoire à 2 kilomètres de notre frontière.  
25 <Résultat,> nous avons anéanti 30 maisons militaires et brûlé

13

1 plusieurs maisons de civils. Nous avons anéanti deux bateaux à  
2 moteur des ennemis. Les occupants de ces bateaux ont été  
3 anéantis. Au total, nous avons anéanti 30 ennemis le 18 janvier.  
4 Toujours le 18 janvier, à 3 heures du matin, nous avons continué  
5 à lancer des <roquettes> 107 contre le marché de Hok Ngi (phon.).  
6 Nous ne savons pas <toutefois> le résultat que cela a donné, mais  
7 nous avons vu que ce marché brûlait."

8 Fin de citation.

9 [09.28.14]

10 À nouveau, c'est daté du 19 janvier 78, autrement dit, c'est peu  
11 après que les Vietnamiens se sont retirés - après la première  
12 tentative de donner une leçon au Vietnam <lors de l'incursion de  
13 77>.

14 Ensuite, télégramme du 8 avril 78 - E3/1076 -, à nouveau,  
15 document d'une page. Il y a une note manuscrite: "copie à Van...",  
16 autrement dit, le surnom de Ieng Sary, premier paragraphe:  
17 "Nous sommes passés à l'attaque et nous sommes entrés dans  
18 l'agglomération de Dong Thap et <dans le> marché qui est au sud  
19 de Trapeang Pream et Tan Chau; <> nous avons tué et blessé  
20 <plusieurs centaines> d'entre eux, et nous avons brûlé des  
21 centaines de maisons. Nous continuons à lancer des pièces de 107  
22 millimètres et de DK-75 contre Tan Chau."

23 Je vous ai posé une question hier, et en réponse, vous avez dit  
24 que les attaques cambodgiennes en territoire vietnamien se sont  
25 poursuivies après le retrait des Vietnamiens début 78. Ces

14

1 documents semblent-ils étayer votre position?

2 R. Oui.

3 [09.30.00]

4 Q. Ces documents vous permettent-ils de dire si les attaques  
5 contre le Vietnam étaient le fruit d'initiatives locales ou bien  
6 des initiatives <de la direction avec> des rapports étant ensuite  
7 <envoyés au> Centre?

8 R. À ce stade-là du conflit, il me semble difficile de croire que  
9 ces <actions> auraient pu avoir lieu sans qu'il en soit fait état  
10 au Centre, sans que le Centre en ait <eu connaissance> ou sans  
11 qu'il ait donné son feu vert. Ça a dû faire partie d'une  
12 stratégie générale.

13 Q. Merci.

14 Avant de passer au dernier thème, j'ai rapidement quelques  
15 questions à vous poser sur votre propre position sur différentes  
16 questions.

17 En réponse à la Défense, vous avez <avez> critiqué Ben Kiernan,  
18 car il avait tardé à reconnaître les atrocités du régime des  
19 Khmers rouges et à les dénoncer. Est-ce qu'il y a d'autres gens  
20 auxquels vous adresseriez la même critique, à savoir qu'ils ont  
21 tardé à prendre conscience des atrocités commises par les Khmers  
22 rouges?

23 [09.31.26]

24 R. <Oui.>

25 Gareth Porter et George Hildebrand ont écrit un livre intitulé

15

1 "Cambodia: Starvation <or Revolution" publié> en 1976, qui était  
2 tout à fait favorable au Kampuchéa démocratique, à l'expérience  
3 du Kampuchéa démocratique, et qui rejetait tout compte-rendu sur  
4 les atrocités. Gareth Porter, par la suite, a réfuté tous ces  
5 rapports au sujet des atrocités <commises dans le <Kampuchéa  
6 démocratique> lors d'audiences> devant le Sous-comité <des  
7 affaires étrangères de la Chambre des représentants pour> l'Asie  
8 et le Pacifique, je crois que c'est en avril 1977.

9 Et il y a également Malcolm Caldwell, qui a été tué à Phnom Penh  
10 en 1978.

11 Richard Dudman, qui accompagnait Elizabeth Becker, lui aussi a  
12 mis du temps à reconnaître ce qu'il se passait, et de fait,  
13 longtemps après sa visite, il continuait de suggérer que les  
14 choses, la situation n'était pas aussi terrible que ce que les  
15 gens pensaient.

16 [09.32.35]

17 Il y a beaucoup de personnes à l'extrême gauche de l'éventail  
18 politique, parmi lesquelles figurent Gareth Porter et Ben  
19 Kiernan, qui n'ont abouti à une conclusion différente à propos du  
20 Kampuchéa démocratique qu'après que le Vietnam a annoncé son  
21 hostilité envers le gouvernement du Kampuchéa démocratique.

22 Q. Et qu'en est-il de Sydney Schanberg, reporter au "New York  
23 Times"?

24 R. Sydney Schanberg, en tant que reporter qui se trouvait au  
25 Cambodge pendant la guerre, c'est-à-dire la guerre de 70 à 75, a

16

1 lui aussi mis du temps à comprendre en quoi consistaient les  
2 Khmers rouges, ce qu'il en était des Khmers rouges, mais il a  
3 fait preuve d'une certaine <exactitude> dans <sa couverture>  
4 lorsqu'il a parlé de l'évacuation de Phnom Penh et des événements  
5 qui ont suivi peu de temps après.

6 [09.33.45]

7 Q. Monsieur, pour éviter que quiconque puisse penser que votre  
8 témoignage est ici partial et favorable au gouvernement de Hanoi  
9 <et au détriment du Cambodge>, pouvez-vous expliquer: avez-vous  
10 adopté, pendant ce <qui était appelé aux> États-Unis <la> "guerre  
11 du Vietnam" - au Vietnam, <vous avez dit qu'on appelait> ça la  
12 "guerre américaine" -, donc, avez-vous, disais-je, adopté une  
13 position publique au sujet de l'implication des États-Unis et de  
14 l'Australie dans <cette guerre>?

15 R. Oui, j'étais partisan de l'intervention des États-Unis et de  
16 l'Australie au Vietnam. C'est ce que j'ai dit publiquement. Et je  
17 crois que ce conflit était stratégiquement sain, même si ce n'est  
18 pas l'opinion <> la plus populaire, même de nos jours. Il y  
19 avait, à l'époque <de l'intervention>, des intérêts stratégiques  
20 en jeu. Et le fait que la situation est différente aujourd'hui ne  
21 change rien de ce qu'elle était à l'époque, au début des années  
22 60.

23 [09.35.01]

24 Q. Je vous remercie.

25 À présent, je vais changer de sujet. Je vais aborder les actions

17

1 du Kampuchéa démocratique - khmères rouges - entreprises à  
2 l'encontre des Vietnamiens.  
3 Et je vais commencer par citer le livre de Nayan Chanda. L'ERN  
4 pertinent est: 00192271; en français: 00236981; en khmer:  
5 00191401 <et 2> - et la cote: E3/2376.  
6 Je suis sûr que vous avez lu le livre de cet auteur, mais  
7 peut-être ne vous souvenez pas qu'à cette page, il <évoque> un  
8 entretien <qu'il a conduit personnellement en 1981 avec un homme>  
9 appelé Ros Saroeun, qui était mécanicien dans un garage. Il  
10 rapporte de cet entretien que Ros Saroeun lui a dit la chose  
11 suivante:  
12 "C'était début 1977 à Oudong. Tandis que nous attendions que le  
13 chef du district khmer rouge arrive à son bureau pour lui donner  
14 des instructions au sujet des voitures à réparer, Saroeun,  
15 tendant le cou, a remarqué une lettre sur le bureau qui portait  
16 la mention 'Directives du 870' et datée du 1er avril 1977."  
17 [09.36.39]  
18 Chanda dit que Saroeun lui a dit que le message - qui faisait  
19 froid dans le dos - de la directive était clair: toutes les  
20 personnes d'origine vietnamienne dans le district et <tous> les  
21 Khmers qui parlaient vietnamien ou qui avaient des amis  
22 vietnamiens devaient être <remis> aux services de sécurité de  
23 l'État.  
24 Avant que je ne vous demande votre réaction, je vais vous donner  
25 lecture de la transcription d'un témoignage qui a eu lieu un peu

18

1 plus tôt cette année dans ce prétoire.

2 C'était le 2 février 2016 - il s'agit du document E1/386.1 - et

3 le dialogue que je vais vous lire, vous le trouverez à

4 "15.57.30".

5 Meas Voeun - c'est le témoin que l'on interroge -, on lui

6 demande:

7 "Avez-vous entendu dire qu'il existait un plan visant à éliminer

8 les Vietnamiens qui habitaient au Cambodge entre 1975 et 1979?"

9 Et je dois vous indiquer que Meas Voeun était commandant, je  
10 crois que c'était un commandant de division <des> Khmers rouges.

11 Sa réponse:

12 [09.37.50]

13 "Oui, j'en ai entendu parler, j'ai entendu parler des Vietnamiens  
14 qui habitaient au Kampuchéa."

15 Il a dit:

16 "Au début, en 1970, on les renvoyait pacifiquement dans leur pays

17 - c'est le gouvernement qui les renvoyait. La situation a perduré

18 jusqu'en 1975, mais après, nous, nous avons reçu l'instruction

19 selon laquelle les Vietnamiens devaient être écrasés parce qu'ils

20 n'étaient pas rentrés dans leur pays. Et c'est alors qu'il y a eu

21 des <affrontements> le long de la frontière, à cause de ce

22 problème. Voilà ce que j'ai entendu dire."

23 Monsieur, ainsi, ma première question est la suivante..

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Veuillez attendre, s'il vous plaît.

19

1 La parole est à la Défense.

2 Maître Koppe, vous avez la parole.

3 Qui souhaite intervenir en premier, Maître Anta Guissé ou Maître  
4 Koppe?

5 [09.38.51]

6 Me KOPPE:

7 Je crois que nous nous sommes levés en même temps. Je ne suis pas  
8 certain que nos objections soient les mêmes, mais n'avait-on pas  
9 dit qu'il fallait commencer une question ouverte, d'abord?

10 Là, j'ai vraiment l'impression qu'on a une question parfaitement  
11 dirigée qui essaie d'orienter l'expert pour que celui-ci donne la  
12 réponse que l'Accusation souhaite obtenir.

13 Me GUISSÉ:

14 Qui plus est, Monsieur le Président, je rajoute, puisque je me  
15 souviens très bien de ce témoin, puisque je l'ai  
16 contre-interrogé, et je me souviens également que le lendemain,  
17 lors de mon contre-interrogatoire, et même, je crois, en  
18 répondant le lendemain de cette déclaration à M. le co-procureur  
19 - Vincent de Wilde, à l'époque -, le témoin a changé sa  
20 déclaration.

21 Donc, pour être complet, puisqu'on nourrit l'expert de documents  
22 qu'il ne connaît pas, il faudrait peut-être donner l'intégralité  
23 de la déposition de ce témoin sur ce point. Et le lendemain,  
24 alors... - je vous dis ça de tête, mon équipe est en train de  
25 rechercher la référence - mais je me souviens très bien que le

20

1 lendemain, la position de ce témoin était différente. Donc, je  
2 pense qu'en toute clarté, c'est important de le noter.

3 [09.40.15]

4 M. KOUMJIAN:

5 Je pense que la déclaration de Meas Voeun est parfaitement  
6 claire. Maintenant, si la Défense souhaite présenter <à l'expert>  
7 d'autres passages du témoignage de ce témoin-là, elle aura tout à  
8 fait la possibilité de le faire.

9 En ce qui concerne la première objection, c'est un témoin expert,  
10 je n'ai pas encore posé de question, alors comment pourrait-elle  
11 être dirigée?

12 Le témoin expert a le droit de donner une opinion à partir  
13 d'informations qui lui sont présentées de la même façon que la  
14 Défense <lui> a présenté des documents, lui a lu de documents,  
15 etc. Je suis en train de faire exactement la même chose. Et il me  
16 semble que la Défense comprend très mal quel est le rôle d'un  
17 expert et le sens du mot "question dirigée".

18 Me GUISSÉ:

19 Puisque maintenant, j'ai retrouvé la référence, je peux la donner  
20 à la Chambre. Donc, c'est le même témoin à l'audience du 3  
21 février...

22 [09.41.15]

23 M. KOUMJIAN:

24 <L'avocate de la défense> aura tout à fait la possibilité de  
25 faire cela lorsque <son> temps d'interrogatoire sera venu.

21

1 Pourquoi <est-elle> en train de défendre <son dossier>

2 maintenant? <Ce n'est pas une objection. Elle plaide.>

3 Me KOPPE:

4 Mais c'est précisément ce que fait l'Accusation <avec nous> tout

5 le temps et <elle> s'en tire toujours à bon compte. D'abord, il

6 faut poser une question ouverte, c'est ce que je fais, et

7 ensuite, je lui présente des documents.

8 Mme LA JUGE FENZ:

9 (Intervention inaudible)

10 [09.41.42]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Veuillez reprendre votre interrogatoire, Monsieur le co-procureur

13 international.

14 M. KOUMJIAN:

15 Je vous remercie.

16 Q. La question que j'étais en train de poser... - et je suis

17 certain que lorsque la Défense l'entendra, elle verra par

18 elle-même qu'il n'y a dans ma question aucune des références que

19 je viens de présenter.

20 D'après vos <recherches>, cette information selon laquelle le

21 Kampuchéa démocratique avait pris pour cible les civils

22 vietnamiens, <la population d'origine vietnamienne> et toutes les

23 personnes <au Cambodge> ayant des liens avec le Vietnam est-elle

24 jamais parvenue aux oreilles du gouvernement vietnamien?

25 [09.42.35]

1 M. MORRIS:

2 Je n'en sais rien.

3 Q. Vous souvenez-vous <d'articles> de presse <faisant état de>  
4 Vietnamiens pris pour cibles à cette époque-là - peut-être vous  
5 en souvenez-vous?

6 R. Non, je ne me souviens pas <pas d'articles> de presse de cette  
7 époque-là - je ne suis pas en train de dire qu'il n'y en n'a pas  
8 eu, <simplement> que je ne m'en souviens pas.

9 Q. Je vous remercie.

10 À présent, je vais donner lecture d'un ou deux autres <documents.

11 D'abord la> page 104 de votre livre, particulièrement l'ERN

12 01001771.

13 Ici, vous êtes en train de parler de ce que disaient les Khmers  
14 rouges, lorsqu'ils disaient qu'ils avaient mis en déroute l'armée  
15 vietnamienne lors de l'incursion de 77 - et vous dites:

16 [09.43.39]

17 "Ils revendiquaient n'avoir <réalisé> qu'un trentième des pertes  
18 du Vietnam, et c'était une pure fiction. Mais d'après la logique  
19 du nouveau discours officiel, les perspectives du Kampuchéa  
20 démocratique étaient prometteuses pour tout futur conflit armé  
21 avec le Vietnam."

22 Vous citez ensuite Radio Phnom Penh, l'émission du 10 mai 1978.

23 Vous dites:

24 "Forts de ces chiffres, un soldat du Kampuchéa en vaut 30  
25 vietnamiens. Si nous avons <> 2 (sic) millions de soldats, il

23

1 faut 60 millions de Vietnamiens. C'est pour cette raison que <> 2  
2 (sic) millions de soldats devraient largement suffire à lutter  
3 contre les Vietnamiens, parce que le Vietnam n'a que 50 millions  
4 d'habitants. Nous n'avons pas besoin de 8 millions de personnes,  
5 nous n'avons besoin que de 2 millions de soldats pour écraser les  
6 50 millions de Vietnamiens. Et il <nous> restera encore 6  
7 millions de personnes."

8 [09.44.53]

9 J'aimerais également attirer votre attention sur un autre  
10 document qui s'aligne dans le droit fil de ce qui vient d'être  
11 cité.

12 Le document porte la cote E3/4604, c'est le numéro d'avril 78, de  
13 l'"Étendard révolutionnaire", publication du Kampuchéa  
14 démocratique. Les ERN sont les suivants: en anglais:  
15 00519833-834; en khmer: 00064713; et en français: 00520344.

16 Vous avez dit que dans cette - <excusez-moi...> dans ce numéro, il  
17 y a un discours de Pol Pot qui a été prononcé à l'occasion du  
18 troisième anniversaire de la <victoire> du 17 avril.

19 Voici ce qui est dit:

20 "Certains sont peut-être de l'avis que les 'Yuon' sont très  
21 nombreux. Les 'Yuon' comptent une population de 50 millions et le  
22 Kampuchéa n'en n'a que 8 millions, alors, comment peut-on gagner?  
23 Ce sera difficile, parce qu'ils ont près de 1 million de soldats.  
24 Nos troupes comptent moins de 100000 soldats. Alors comment 8  
25 millions de personnes peuvent-elles lutter contre 50 millions

24

1 d'agresseurs?"

2 Ensuite, il <> dit:

3 [09.46.21]

4 "Le Parti s'est engagé à lutter <et à écraser> un grand nombre  
5 des forces vitales ennemies et s'engage également à protéger nos  
6 forces au maximum - c'est notre slogan. Si l'on prend les  
7 chiffres, l'un d'entre nous doit lutter contre 30 'Yuon'. Si nous  
8 pouvons <mettre en œuvre> ce slogan, nous gagnons. Donc, lorsque  
9 nous avons 2 millions de personnes, nous avons déjà plus que ce  
10 dont nous avons besoin, puisqu'ils n'ont que 50 millions de  
11 personnes. Nous n'avons donc pas besoin de <solliciter> 8  
12 millions de personnes, nous pouvons utiliser une force comptant  
13 seulement 2 millions de personnes pour lutter et écraser les  
14 'Yuon'. Et il nous en restera encore 6 millions."

15 J'aimerais que vous fassiez... que vous nous donniez votre réaction  
16 face à ces déclarations du Kampuchéa démocratique, qui pensait  
17 qu'en sacrifiant 2 millions de Cambodgiens, il était possible  
18 d'anéantir 50 millions de Vietnamiens. Qu'avez-vous à dire?

19 [09.47.33]

20 R. Je crois que les calculs reposent sur une fiction quant aux  
21 potentielles victimes des deux côtés <durant le conflit>. C'est  
22 très fantaisiste, je pense que c'est complètement irréaliste, ça  
23 trahi un détachement <vis-à-vis> de la réalité. Toutefois, il y a  
24 quelques analogies <avec les commentaires du président Mao> sur  
25 la guerre nucléaire et sur le fait que, même s'il y avait une

25

1 guerre nucléaire, les Chinois s'en sortiraient <toujours> parce  
2 qu'ils étaient <si> nombreux. Mais <l'insensibilité face aux  
3 pertes, voilà à quoi> je fais référence. <Et je crois qu'il n'y a  
4 rien dans ces déclarations qui soit en lien avec la réalité de la  
5 situation sur le terrain.>

6 Q. Je vous remercie.

7 Maintenant, <une question brève à propos de la citation que je  
8 viens de lire évoquant l'anéantissement des 'Yuon'. Dans> votre  
9 thèse - document E3/10699, page 01335066 -, vous dites la chose  
10 suivante:

11 "Les étudiants cambodgiens radicaux ont également critiqué  
12 l'utilisation par d'autres Cambodgiens du terme <péjoratif>  
13 'Yuon' <pour faire> référence aux Vietnamiens."

14 Est-il exact que dans vos recherches, vous avez constaté que les  
15 Cambodgiens de l'extrême gauche ont critiqué <ceux qui  
16 utilisaient le> terme "Yuon", qui est un terme péjoratif?

17 [09.49.20]

18 R. Oui, c'est vrai, c'était en référence à une de mes sources qui  
19 était un étudiant qui avait étudié avec certains des dirigeants  
20 khmers rouges en France dans les années 50, si je me souviens  
21 bien, ou peut-être à la fin des années 40.

22 À cette époque-là, les étudiants communistes cambodgiens, donc la  
23 gauche radicale, étaient sympathisants du Vietnam, ou, à tout le  
24 moins, s'alignaient sur la position du Vietnam. Et ils ne  
25 considéraient pas à cette époque-là que le Vietnam était un

26

1 ennemi, c'est pourquoi ils souhaitaient éviter l'utilisation du  
2 terme péjoratif "Yuon" <>.

3 Q. J'aimerais vous interroger au sujet d'une autre partie de  
4 votre livre, ERN <01001707>. À nouveau, j'aborde les relations  
5 entre le Cambodge et le Vietnam. Ici, vous parlez de ce que  
6 Sihanouk dit dans son propre livre. Vous dites:

7 "Sihanouk a reconnu que bon nombre de Cambodgiens haïssaient les  
8 Vietnamiens au point qu'ils rêvaient de reconquérir certains  
9 territoires perdus, mais son approche était différente."

10 Et vous citez:

11 [09.50.37]

12 "Dans mes relations avec le Vietnam, j'ai toujours adopté une  
13 attitude réaliste. Le Ciel a voulu que ce soit notre voisin  
14 éternel et dans les années 60, au Nord et au Sud, il y avait  
15 <près de> 50 millions d'habitants, soit <environ 50 fois> plus  
16 qu'au Cambodge. Rouge ou bleu, <c'était> un voisin <très>  
17 dangereux, <à traiter> avec prudence."

18 Quelle est la différence entre Sihanouk et le <Kampuchéa  
19 démocratique> par rapport aux Vietnamiens?

20 Q. Sihanouk <était> beaucoup plus prudent dans son attitude avec  
21 le Vietnam, comme l'indique cette citation. Il s'inquiétait du  
22 Vietnam, mais d'un autre côté, il pensait qu'il fallait agir avec  
23 <énormément de> prudence pour ne pas provoquer de conflit avec le  
24 Cambodge.

25 En revanche, le Kampuchéa démocratique était ébloui par ses

27

1 succès, particulièrement <par> sa victoire de 1975, et pensait  
2 <en partie> à cause de cela et à cause de son orientation  
3 idéologique, que <sa> révolution était <jusque-là> la révolution  
4 communiste la plus pure.

5 [09.52.10]

6 Donc, la prudence qui est <normalement> de mise dans les  
7 relations politiques internationales ne s'appliquait pas au  
8 Cambodge parce que <les communistes cambodgiens étaient  
9 supérieurs>, leur révolution était supérieure à celle des  
10 Vietnamiens ou celle de quiconque. Et par conséquent, il leur a  
11 été possible d'enregistrer des succès que d'autres n'auraient pas  
12 considéré comme étant <possibles>.

13 Ce que je suggère, c'est que les dirigeants du Kampuchéa  
14 démocratique, pour des raisons idéologiques et <une idée fautive  
15 de leur propre> force, <ne partageaient pas la prudence de la  
16 politique étrangère> que préconisait feu le roi Sihanouk.

17 [09.53.14]

18 M. KOUMJIAN:

19 Q. <Au cours de trois derniers jours, nous avons discuté de la  
20 politique du <Kampuchéa démocratique> vis-à-vis du Vietnam et>  
21 des actions entreprises contre <les civils vietnamiens au  
22 Cambodge et au Vietnam>. À votre avis, quels ont été les effets  
23 <des> politiques du Kampuchéa démocratique sur la nation  
24 cambodgienne, sur l'aptitude <de la population> à garder son  
25 indépendance <en tant que pays libre et souverain>?

28

1 R. Je pense que ces politiques et ces attitudes ont contribué à  
2 l'invasion et l'occupation <vietnamiennes> du pays. Comme je l'ai  
3 dit dans mon livre, les Vietnamiens <> avaient toujours voulu  
4 avoir un contrôle <sur les> affaires du Cambodge <mais les  
5 événements historiques à partir de 1975 ont contrecarré leur  
6 dessein. Mais> ce qu'a fait la politique de Pol Pot <en ce qui  
7 concerne le Vietnam> a été de donner pleine licence au Vietnam  
8 pour intervenir, ou en tout cas, une licence apparente  
9 l'autorisant à intervenir et <supprimer> l'indépendance du  
10 Cambodge.

11 M. KOUMJIAN:

12 Je vous remercie, Professeur.

13 Monsieur le Président, j'en ai terminé, je cède la parole à mes  
14 confrères des parties civiles.

15 [09.54.51]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Co-avocats principaux pour les parties civiles, vous avez la  
18 parole.

19 INTERROGATOIRE

20 PAR Me GUIRAUD:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Bonjour à tous.

23 Bonjour Monsieur l'expert.

24 Je m'appelle Marie Guiraud, je représente le collectif des  
25 victimes qui se sont constituées parties civiles dans ce procès

29

1 et je les représente aux côtés de mon confrère Ang Pich.  
2 Beaucoup de choses ont été dites durant ces trois jours de  
3 témoignage, donc, je vais avoir quelques questions de précisions,  
4 de suivi. N'hésitez pas à me dire si vous avez l'impression que  
5 vous avez déjà parfaitement et pleinement répondu aux questions  
6 que je souhaite vous poser ce matin.

7 [09.55.33]

8 J'aurai toute une série de questions sur la culture politique des  
9 régimes marxistes-léninistes, dont vous nous avez dit durant ces  
10 deux jours que la paranoïa était un élément central. Et puis  
11 j'aurai une deuxième série de questions sur ce que vous avez  
12 nommé hier "l'hyper-maoïsme" et l'impact qu'a pu avoir cet  
13 "hyper-maoïsme" sur les Cambodgiens pendant le régime du  
14 Kampuchéa démocratique.

15 Q. Pour commencer, sur la dimension de la culture politique des  
16 régimes marxistes-léninistes qui intègrent une tendance  
17 paranoïaque, est-ce que j'ai bien compris votre témoignage, hier  
18 - que vous considérez que le PCK ne faisait pas exception et que  
19 lui aussi avait au cœur de sa culture politique une tendance  
20 paranoïaque?

21 M. MORRIS:

22 R. Oui, vous avez bien compris. Il y avait des tendances  
23 profondément paranoïaques dans la culture <politique> du  
24 Kampuchéa démocratique.

25 [09.57.02]

1 Q. Je vous remercie.

2 Vous expliquez dans votre ouvrage que cette culture tient pour  
3 partie à la personnalité des dirigeants et vous parlez des  
4 personnalités, notamment de Staline et de Hitler, à la page 13 de  
5 votre ouvrage - 01001682. Et vous faites en quelque sorte un  
6 parallèle avec Mao et Pol Pot. Vous expliquez à la page suivante  
7 de votre ouvrage qu'il existe pour ces personnalités de type  
8 paranoïaque un délire de persécution, d'une part, et un délire de  
9 grandeur, d'autre part.

10 Pouvez-vous expliquer à la Cour cette double dimension de la  
11 tendance paranoïaque de ces leaders - persécution d'une part, et  
12 délire de grandeur d'autre part?

13 [09.58.18]

14 R. Oui, tous ces dictateurs totalitaires, ces personnes dotées  
15 d'un pouvoir absolu, ont un sens aigu du délire <à propos de leur  
16 propre> grandeur. Ils créent des cultes de la personnalité <qui,  
17 sous le Kampuchéa démocratique, n'ont commencé que vers la fin du  
18 régime. Mais ils ont créé des cultes de la personnalité> tels que  
19 ceux que l'on a pu voir avec Staline ou Mao. Ils créent l'idée  
20 selon laquelle ils sont <des sortes de> dieu. C'est quelque chose  
21 que l'on retrouve en Corée du Nord, qui est un allié proche... qui  
22 était un allié proche du Kampuchéa démocratique.

23 Et de l'autre côté, on a une certaine angoisse et une certaine  
24 paranoïa, parce que le leader révolutionnaire est aliéné de sa  
25 propre société. <Il est à l'écart>, il s'adonne à des crimes

31

1 atroces envers son <propre> peuple <même s'il ne> les considère  
2 <pas forcément comme tels mais il sait que> des choses  
3 <terribles> sont perpétrées à l'encontre de la population et il  
4 sent à juste titre qu'il y a du ressentiment et de la haine de la  
5 part des victimes contre lui. Je pense qu'en partie, c'est cela  
6 qui permet d'expliquer cette paranoïa.  
7 Et, j'aimerais également ici souligner que ces mouvements -  
8 c'est-à-dire les mouvements dont sont issus les dictateurs - sont  
9 des mouvements de conspiration <en eux-mêmes.> Ils découlent d'un  
10 environnement <politique> de conspiration. Et c'est cet  
11 environnement <politique> de conspiration qui crée une culture  
12 politique paranoïaque, <une croyance selon laquelle> nous sommes  
13 en train de comploter contre eux, par conséquent, eux aussi vont  
14 fomenter des complots à notre encontre. <Et il y en a toujours  
15 d'autres qui fomentent des complots.> Cette mentalité de la  
16 conspiration <> est inhérente au mouvement révolutionnaire et  
17 <elle émerge avec davantage d'acuité avec> le dictateur  
18 responsable de ces terribles crimes.  
19 [10.00.32]  
20 Q. Je vous remercie.  
21 Je crois que vous avez résumé ce que vous venez de nous dire dans  
22 votre ouvrage en disant, dans la conclusion de l'ouvrage, à la  
23 page 239 - 01001912 -, que les marxistes-léninistes rejettent le  
24 rôle de l'accident dans l'histoire, mais ont tendance à voir  
25 l'histoire comme une... "a conspiracy" - une conspiration.

32

1 Est-ce que c'est finalement ce que... ce qui s'appliquait aussi au  
2 Kampuchéa démocratique?

3 R. Oui, je pense que c'est exactement ce qui se passait sous le  
4 <Kampuchéa démocratique>. Il y <avait> une conspiration de la  
5 part du PCK contre l'État, lorsqu'ils n'étaient pas au pouvoir,  
6 et contre la population en général lorsqu'ils étaient au pouvoir.  
7 À mes yeux, le Kampuchéa démocratique a projeté ce concept de  
8 conspiration et l'a appliqué à son environnement international  
9 plus large, considérant qu'il y avait tout partout des ennemis.  
10 Le concept d'ennemi est central à ce type de régimes - Staline,  
11 Mao, Kim <Il-sung>, Kim <Jong-un>, Pol Pot. C'est quelque chose  
12 de très central à leur façon de penser le monde et ils réagissent  
13 de façon agressive, comme on le voit aujourd'hui avec la Corée du  
14 Nord, un tout petit pays qui provoque le reste du monde.

15 [10.02.22]

16 Q. Je vous remercie.

17 Vous développez cette thèse de la... d'une tendance paranoïaque  
18 dans la culture politique de ces régimes en parlant de ce que  
19 vous appelez des "pseudo-communautés". Et du coup, je vais vous  
20 citer un extrait de votre livre en anglais - je préviens les  
21 interprètes - pour que vous puissiez un petit peu nous expliquer  
22 ce que vous entendez par là.

23 Et vous indiquez, donc, en anglais:

24 (Interprétation de l'anglais)

25 "Un autre aspect important du processus de pensée paranoïde,

1 c'est la construction de <la pseudo->communauté paranoïaque.  
2 Comme le délire de l'individu paranoïaque évolue, il se  
3 systématise. L'idée d'une persécution par des groupes ou des  
4 individus <séparés> s'organise de façon à ce que, au bout du  
5 compte, la personne a le sentiment que tous les persécuteurs ont  
6 formé un groupe unique qui comploté contre la personne en  
7 question."

8 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

9 Et vous dites, un peu plus loin:

10 [10.03.40]

11 (Interprétation de l'anglais)

12 "Rappelons-nous comment <les dissidents politiques à l'intérieur  
13 de> chacun de ces régimes, voire même les classes sociales  
14 <'ennemies'> non dissidentes visées par le régime, sont toujours  
15 faussement perçues comme des agents de puissances étrangères  
16 hostiles." (Fin de l'interprétation de l'anglais).

17 Pouvez-vous donner un petit peu plus d'explications à la Chambre  
18 sur cette construction d'un système par lequel tous les ennemis  
19 deviennent agrégés et deviennent des agents de pouvoirs étrangers  
20 hostiles?

21 [10.04.40]

22 R. Tout comme Staline a créé une construction selon laquelle ses  
23 opposants de gauche, ses rivaux communistes étaient alignés sur  
24 des puissances étrangères d'orientation non marxiste - comme les  
25 Britanniques, les Français, les Chinois ou les Américains -, Pol

34

1 Pot, lui aussi, a construit une pseudo-communauté paranoïaque,  
2 selon laquelle c'était les ennemis de l'intérieur qui étaient  
3 alignés sur la CIA <ou> le KGB, <qui>, comme je l'ai déjà dit,  
4 <n'entretenaient> aucune relation d'alliance, mais, au contraire,  
5 <étaient dans> une relation <conflictuelle d'adversaires>. Mais  
6 le dictateur paranoïaque réunit ces deux ennemis comme s'ils  
7 complotaient ensemble contre lui et contre son régime. C'est une  
8 explication de certains discours très bizarres que nous avons pu  
9 entendre ici à ces audiences <>.

10 Q. Merci.

11 Vous venez de parler de Pol Pot et son régime et vous évoquez  
12 souvent la personnalité de Pol Pot. Vos recherches vous ont-elles  
13 permis de penser aussi le rôle de l'Angkar en tant qu'entité par  
14 rapport à Pol Pot, qui était finalement l'entité paranoïaque? Et  
15 comment vous voyez l'interaction de Pol Pot et de ses proches?

16 R. Pourriez-vous répéter la question - mes excuses.

17 [10.06.48]

18 Q. Vous parlez souvent de Pol Pot, que vous décrivez comme ayant  
19 une culture à tendance paranoïaque. Vos recherches vous ont-elles  
20 permis d'étendre cette idée à d'autres membres du régime du  
21 Kampuchéa démocratique? Et pensez-vous que la personnalité de Pol  
22 Pot en tant que telle a été un élément déterminant?

23 R. Je pense que le mouvement politique, le PCK, était lui-même  
24 une organisation de conspiration affectée par cette culture  
25 politique paranoïaque. Mon argument est le suivant: le dictateur

35

1 qui domine les élites politiques a tendance à être encore  
2 davantage ainsi, encore plus extrême que ses collègues, mais il  
3 existe un certain degré de paranoïa dans les cercles dirigeants  
4 du parti révolutionnaire, compte tenu de la nature du parti, <à  
5 savoir> une organisation de conspiration.

6 Q. Vous avez utilisé hier, me semble-t-il, le terme de  
7 "conspiration fantastique" - "fantastic plot" - pour parler de ce  
8 phénomène de création de pseudo-communautés où des ennemis, a  
9 priori venant de points très divergents, étaient amalgamés par le  
10 régime. Est-ce que c'est un terme que vous pouvez expliquer, ce  
11 terme de "conspiration fantastique"?

12 [10.08.51]

13 R. Ces complots sont créés à partir de rien. L'idée qu'il y a une  
14 conspiration de toutes ces forces disparates au niveau  
15 international contre le régime, cette idée est un pur produit de  
16 l'imagination. Non pas que je dise qu'il n'y a pas eu de complots  
17 contre le régime, je n'avance pas cela, mais la construction de  
18 la <nature> du complot est imaginaire, il n'a aucun crédit. Quand  
19 je parle de cette <pseudo->communauté paranoïaque <du> KGB et  
20 <de> la CIA travaillant ensemble pour renverser le <Kampuchéa  
21 démocratique>, ça, <voilà qui est extravagant>.

22 Q. Je vous remercie.

23 Je voudrais vous citer un passage d'une déclaration de Nuon Chea,  
24 que Nuon Chea a fait en audience le 31 octobre 2013, où il  
25 s'exprime, et il parle au peuple cambodgien pour donner sa

1 version des événements du Kampuchéa démocratique.  
2 Et donc il dit, le 31 octobre 2013... - transcript E1/237.1, il est  
3 "10.36.43" - et donc, je cite en français.  
4 Nuon Chea s'adresse à la Chambre et il répond aux questions:  
5 [10.10.27]  
6 "Pour répondre aux questions posées par la Chambre et par des  
7 membres du public, les événements stratégiques s'étant produits  
8 pendant la période du Kampuchéa démocratique ont été causés par  
9 les raisons suivantes.  
10 Premièrement, le PCK a décidé par erreur de recruter certains  
11 cadres qui l'ont trahi et qui n'ont pas compris la ligne du Parti  
12 - et pour certains, restaient et travaillaient à Phnom Penh sans  
13 se rendre régulièrement dans les coopératives.  
14 Deuxièmement, certains chefs de zone et de secteurs autonomes et  
15 certains cadres étaient des agents infiltrés par les Vietnamiens  
16 et les Américains - et qui ont trahi la révolution.  
17 [10.11.31]  
18 Leurs activités étaient destinées à détruire le mouvement du PCK  
19 et la population du Cambodge et le pays. Ils n'ont pas suivi la  
20 politique du PCK ni ses instructions, ils ont tué et maltraité la  
21 population en les affamant et en les forçant à travailler de  
22 façon arbitraire, faits qu'ils cachaient dans leurs rapports  
23 inventés qu'ils envoyaient au Comité central du Parti. Ils ont eu  
24 recours à toutes sortes de méthodes pour inciter la population à  
25 se retourner contre la révolution. Ceci a affaibli la révolution,

1 nous exposant à l'invasion par l'ennemi. Les chefs de la zone Est  
2 privaient la population de nourriture et exportaient secrètement  
3 du riz vers le Vietnam. C'était eux qui faisaient en sorte que la  
4 peau extérieure soit craquante, alors que l'intérieur restait  
5 cru."

6 Je vais m'arrêter là pour cet exemple. Donc, c'est ce que nous  
7 dit Nuon Chea et c'est la ligne de défense qu'il adopte dans ce  
8 procès. Y voyez-vous, finalement, une continuité dans... par  
9 rapport à ce que vous venez de décrire et cette façon d'amalgamer  
10 les ennemis et de voir l'histoire comme une grande conspiration?  
11 Voyez-vous une continuité entre la politique du PCK et la façon  
12 dont se défend Nuon Chea aujourd'hui en audience?

13 [10.13.28]

14 R. Je vois certains exemples ici, même si, selon moi, ce  
15 qu'affirme Nuon Chea consiste à <rejeter la responsabilité sur>  
16 les éléments qui se sont plus tard alignés sur les Vietnamiens.  
17 Je ne suis pas expert de la situation dans les différentes  
18 régions du pays sous le <Kampuchéa démocratique>, mais un jour,  
19 quelqu'un qui a été entendu ici comme témoin, M. Steven Heder,  
20 m'a dit que les gens de la zone Est mangeaient mieux que dans  
21 d'autres régions.

22 Je ne pense pas que les problèmes de <famine> et de maladie,  
23 <principales causes de mortalité de la population cambodgienne>  
24 sous le régime du <Kampuchéa démocratique>, je ne pense pas,  
25 donc, que la <famine> et la maladie aient été le produit de

38

1 politiques particulières de la zone Est. Je pense qu'il y avait  
2 une politique centrale pour vider les villes, abolir l'argent,  
3 créer d'énormes communes <et> recourir largement à un travail  
4 pénible, <des conditions de travail éreintantes>, un manque ou  
5 une absence de médicaments. Tout ça était le fruit d'une  
6 politique centrale et non pas d'une situation particulière ayant  
7 <prévalu> dans la zone Est.

8 Et donc, je pense que Nuon Chea essaye de dédouaner le  
9 commandement central du <Kampuchéa démocratique> pour expliquer  
10 les choses terribles qui se sont produites.

11 Q. Et sur...

12 [10.15.44]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Le moment est venu d'observer une pause jusqu'à 10h35.

15 Huissier d'audience, veuillez accompagner l'expert dans la salle  
16 prévue à cet effet et le ramener dans le prétoire pour 10h35.

17 Suspension de l'audience.

18 (Suspension de l'audience: 10h16)

19 (Reprise de l'audience: 10h36)

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Veuillez-vous asseoir.

22 Reprise des débats.

23 La parole est donnée aux co-avocats principaux pour les parties  
24 civiles. Veuillez poursuivre.

25 [10.36.52]

39

1 Me GUIRAUD:

2 Je vous remercie, Monsieur le Président.

3 Je dois en avoir pour une quinzaine de minutes.

4 Q. Monsieur l'expert, pour revenir aux déclarations de Nuon Chea  
5 en 2013 devant cette salle d'audience, et le fait de considérer  
6 encore aujourd'hui que les agents infiltrés par les Vietnamiens  
7 et les Américains sont responsables de ce qui s'est passé pendant  
8 le régime du Kampuchéa démocratique et ont trahi la révolution,  
9 j'aimerais vos lumières, en quelque sorte.

10 Vous avez étudié la culture politique de ces régimes  
11 marxistes-léninistes. Y a-t-il une incapacité intrinsèque à ces  
12 régimes de se remettre en question et de se dire qu'on s'est  
13 trompé? Et y a-t-il un recours systématique à l'ennemi pour  
14 expliquer, finalement, ses propres échecs?

15 [10.38.08]

16 M. MORRIS:

17 R. Oui, c'est exact. J'aimerais indiquer ici que Nuon Chea a  
18 utilisé l'exemple des Américains qui ont envoyé des agents pour  
19 s'infiltrer à l'intérieur du Parti. En tant que quelqu'un qui est  
20 sympathisant des Américains, on aurait bien aimé <que les  
21 Américains aient> cette capacité, mais, <durant toute> la guerre  
22 du Vietnam, pas une seule fois n'ont-ils réussi à pénétrer les  
23 hauts échelons du Parti communiste <vietnamien>, et ce, en dépit  
24 des 20 années qu'ils ont eues à disposition pour se préparer et  
25 pour <réaliser> ce type d'infiltration. Jamais ils n'ont réussi à

40

1 pénétrer le Parti communiste vietnamien, et pourtant, ils avaient  
2 des alliés vietnamiens très actifs qui travaillaient avec eux.  
3 Alors, comment auraient-ils pu s'infiltrer dans le Kampuchéa, dès  
4 lors que leur implication au Cambodge était aussi limitée, même  
5 pendant la guerre?

6 Ils n'avaient aucune ressource. Les Américains sont tout  
7 simplement incapables de faire une telle chose. Même s'ils  
8 aimeraient bien, ils n'en ont tout simplement pas la capacité. Ils  
9 n'ont pas fait montre de la capacité à s'infiltrer dans des États  
10 révolutionnaires.

11 [10.39.28]

12 Je pense que l'explication, comme vous le dites, qui permet  
13 d'expliquer <ce qui a mal tourné> au Kampuchéa <démocratique>,  
14 c'est <de blâmer> des ennemis étrangers <qui auraient influencé>  
15 des cadres locaux. Ce qui trahit une inaptitude à remettre son  
16 propre jugement en cause.

17 On parle de critiques <et> d'autocritiques dans l'idéologie  
18 <maoïste>, mais effectivement, les hauts dirigeants ont une  
19 capacité très limitée à se remettre en question.

20 [10.40.08]

21 Q. Je vous remercie.

22 Nous avons évoqué dans cette audience So Phim. Vous en parlez  
23 dans votre ouvrage en évoquant un détail qui, si je ne me trompe  
24 pas, n'a pas encore été évoqué lors de cette audience.

25 Je suis aux pages 109 et 110 de votre ouvrage - aux ERN 01001776

41

1 et 1777.

2 Vous évoquez les efforts de Le Duan de trouver "leur homme", en  
3 quelque sorte. Le nom de So Phim est évoqué et vous indiquez ceci  
4 dans votre ouvrage, le fait que Le Duan ait indiqué que le Parti  
5 communiste vietnamien avait essayé d'établir un contact avec So  
6 Phim, alors que cette personne était déjà décédée depuis trois  
7 mois. Ce qui, selon vous, si je comprends bien votre thèse,  
8 montrait qu'il n'y avait pas de contacts préexistants entre So  
9 Phim et les Vietnamiens avant son suicide.

10 Pouvez-vous expliquer à la Cour cet événement, enfin, ce que vous  
11 rapportez dans votre ouvrage?

12 R. Oui, j'ai évoqué cela pour montrer <l'incapacité> des  
13 Vietnamiens à savoir ce qui se passait au Cambodge, puisqu'ils  
14 ont essayé de contacter So Phim bien longtemps après <sa> mort.  
15 Et comme dans <le cas> de Nuon Chea - qui est "notre homme" <et  
16 "mon ami personnel" -, je pense que cela reflète le> manque de  
17 compétence quant à savoir ce qu'il se passait au Kampuchéa  
18 démocratique <plutôt qu'un> régime qui <> savait tout <ce qu'il  
19 se passait> et <qui> était tout à fait capable.

20 [10.42.15]

21 Q. Je vous remercie.

22 Nous avons parlé des coups, des conspirations pendant ces trois  
23 jours d'audience et je voulais à nouveau vous faire réagir à des  
24 propos tenus par Nuon Chea par le truchement de ses avocats dans  
25 les écritures que nous recevons de la part de toutes les parties

1 dans ce procès. Et vous faire réagir à la théorie de Nuon Chea  
2 par rapport aux crimes de persécution politique qui sont  
3 intrinsèques aux purges - et nous avons dans ce procès des crimes  
4 de persécution politique liés à trois centres de sécurité.  
5 Et je voulais vous lire ce que pense Nuon Chea de ces crimes.  
6 Et il dit ceci... - donc, c'est un mémoire de ses conseils -  
7 E395/2; ERN: 01251288, c'est le paragraphe 27.  
8 Et sur ces crimes potentiels allégués de persécution politique,  
9 les conseils de Nuon Chea disent ceci, en parlant des tentatives  
10 de coups:  
11 [10.43.41]  
12 (Interprétation de l'anglais)  
13 "Cela démontrerait qu'un nombre conséquent de personnes n'ont pas  
14 du tout été poursuivies ou pourchassées sur la base de croyances  
15 politiques réelles ou perçues, mais au contraire, en raison de  
16 soupçons légitimes selon lesquels ils étaient impliqués dans le  
17 grave crime de trahison, notamment par le biais <d'actes  
18 préparatoires>, de tentatives de rébellion et d'actes de  
19 sabotage.  
20 La position de la Défense est que ce type d'éléments de preuve  
21 dédouanerait, <au moins> partiellement, Nuon Chea de la  
22 responsabilité, eu égard à ce crime."  
23 (Fin de l'interprétation de l'anglais)  
24 Je voudrais vous citer un deuxième extrait de ce mémoire déposé  
25 par les avocats de Nuon Chea - toujours E395/2 -, dans lequel les

43

1 avocats présentent la stratégie de défense de Nuon Chea et

2 indiquent ceci - en anglais:

3 [10.44.53]

4 (Interprétation de l'anglais)

5 "La thèse de la Défense est que ce sont les dirigeants de la  
6 rébellion traître qui sont responsables des morts et d'autres  
7 actes criminels qui ont eu lieu dans les régions qu'eux-mêmes  
8 contrôlaient."

9 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

10 Même question, finalement, que tout à l'heure: qu'est-ce que  
11 cette stratégie de défense, qui finalement n'a pas changé d'un  
12 pouce depuis près de 40 ans, peut nous dire de la capacité des  
13 dirigeants du Kampuchéa démocratique à se remettre en cause?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Veuillez attendre.

16 Maître Koppe, vous avez la parole.

17 [10.45.49]

18 Me KOPPE:

19 Je vous remercie, Monsieur le Président.

20 Voilà des questions fort intéressantes - et je crois que c'est la  
21 première fois <> dans ce prétoire que la position de la Défense  
22 est présentée à un témoin ou un expert. Je ne suis pas certain  
23 qu'il soit parfaitement approprié de procéder ainsi. <Ceci dit>,  
24 je suis encore en train de réfléchir à comment réagir à cela.

25 Mais ce qui me semble <plus> important, et c'est <là>

44

1 l'observation qui me conduit à une objection, c'est que ces  
2 conclusions reposent sur un large corpus d'éléments de preuve  
3 <indiquant diverses> tentatives de coup d'État. On se fonde sur  
4 des témoins qui sont venus dans ce prétoire, <sur le travail du  
5 cinéaste> Robert Lemkin, et également sur des documents de  
6 l'époque.

7 Donc, il ne serait que juste de présenter au témoin expert les  
8 sources sous-jacentes plutôt que les conclusions qui ont été  
9 faites par la Défense sur la base-même de ces sources.

10 [10.47.13]

11 Me GUIRAUD:

12 Je retire ma question, Monsieur le Président.

13 Je pense que l'objection était aussi intéressante, peut-être, que  
14 la question de l'expert, si je peux me permettre ce commentaire.

15 Q. J'ai juste cinq minutes de questions sur ce que vous dénommez  
16 vous-même "hyper-maoïsme". Et dans votre ouvrage, à la page 17 -  
17 01001686 -, vous semblez lier ce concept d'hyper-maoïsme et le  
18 désir du PCK d'aller plus vite et de faire mieux que les Chinois,  
19 à un sens d'infériorité et à un sentiment d'infériorité des  
20 Cambodgiens. Est-ce que vous pouvez... - et déjà, est-ce que j'ai  
21 bien compris votre thèse? - et pouvez-vous un petit peu expliquer  
22 à la Chambre ce que vous avez... vous entendez par ce lien que vous  
23 faites entre le sentiment d'infériorité et la nécessité de faire  
24 toujours plus et plus vite?

25 [10.48.30]

45

1 R. Oui, c'est ce que j'ai attribué à ce que j'ai appelé  
2 l'hyper-maoïsme, qui <était> une forme extrême de maoïsme, un  
3 maoïsme accéléré et concentré en un laps de temps bref. Je pense  
4 que les Cambodgiens ont toujours souffert de leur relation avec  
5 le Vietnam, ont toujours eu le sentiment que les Vietnamiens les  
6 regardaient avec condescendance. Je pense qu'ils <montraient une  
7 certaine déférence envers> Mao Zedong et <le Nord-Coréen> Kim  
8 <Il-sung>, mais je pense qu'ils croyaient devoir faire leurs  
9 preuves, montrer leur... prouver leur authenticité, prouver qu'ils  
10 étaient de grands communistes <> en faisant ce que Mao avait  
11 fait, mais plus vite encore, et de façon plus concentrée.  
12 Le Cambodge souffre également du fait que c'est un petit pays et  
13 la plupart des petits pays ont un sentiment d'infériorité  
14 vis-à-vis de pays plus grands, <avec lesquels ils sont, en  
15 quelque sorte, en> concurrence.  
16 Mais, dans les mouvements idéologiques, il y a toujours cette  
17 volonté <d'essayer> d'être plus pur que l'autre, de prouver sa  
18 pureté morale. Et je pense que cela permet d'expliquer dans une  
19 grande mesure ce qu'il s'est passé au Kampuchéa démocratique.  
20 J'utilise ici le terme "morale" pour reprendre leurs mots et non  
21 pas <obligatoirement> les miens.  
22 [10.50.26]  
23 Q. Je vous remercie, et ce sera ma dernière question.  
24 Voyez-vous un lien entre la rapidité avec laquelle le projet  
25 révolutionnaire a été mené au Kampuchéa démocratique et les

46

1 crimes allégués qui occupent cette Chambre dans ce procès?

2 R. Oui, je suis d'accord.

3 Je pense qu'il existe un lien. Essayer d'éliminer toutes les

4 classes sociales distinctes, <tous les groupes ethniques>, toutes

5 les strates sociales, l'élimination de la différence au sein de

6 la société - des différences, c'est-à-dire politiques,

7 culturelles ou économiques, élimination de toutes ces différences

8 -, pour créer une <sorte de> société <monolithique> permet en

9 grand partie d'expliquer pourquoi les choses ont <été faites> de

10 la façon dont elles ont <été faites>.

11 <Par exemple>, lorsque je parle d'hyper-maoïsme, il y a <très>

12 peu d'exemples de rééducation. Le concept de la rééducation <chez

13 les Chinois>, c'est-à-dire le refaçonnage idéologique au

14 Kampuchéa démocratique, c'était davantage: "L'ennemi a été

15 attrapé, on ne peut pas lui pardonner, il faut donc l'éliminer."

16 Et le terme qui a été utilisé a été "écraser", <et "à écraser">

17 immédiatement", ça fait partie de la précipitation pour donner

18 corps à l'utopie communiste.

19 [10.52.11]

20 Me GUIRAUD:

21 Je vous remercie, Monsieur l'expert, pour vos réponses.

22 Et merci, Monsieur le Président. J'en ai terminé.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Je vous remercie.

25 La Chambre donne à présent la parole à l'équipe de défense de

47

1 Khieu Samphan, qui va interroger l'expert.

2 Vous avez la parole.

3 INTERROGATOIRE

4 PAR Me GUISSÉ:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Bonjour à tous, bonjour à M. Morris.

7 Je m'appelle Anta Guissé et je suis co-avocat international, aux  
8 côtés de mon confrère Kong Sam Onn, de M. Khieu Samphan. Et je  
9 vais poser des questions complémentaires. Un certain nombre de  
10 choses ont déjà été abordées sur lesquelles je reviendrai pour  
11 certaines précisions et, également, voir quelques documents avec  
12 vous.

13 [10.53.01]

14 Q. Tout d'abord, je voudrais revenir sur vos recherches dans les  
15 archives soviétiques. Par rapport à votre ouvrage, est-ce qu'il  
16 est juste de dire que c'est le point le plus important, enfin,  
17 les sources les plus importantes de la rédaction de votre  
18 ouvrage, les archives soviétiques?

19 M. MORRIS:

20 R. Oui, c'est exact.

21 Q. Dans le cadre de ces archives soviétiques, vous avez expliqué  
22 que vous avez eu une chance formidable d'accéder à une masse de  
23 documents et que vous aviez un index qui vous permettait de vous  
24 retrouver dans les documents qui vous intéressaient. Je voudrais  
25 savoir si parmi ces documents, il y avait des documents qui

48

1 évoquaient des discussions directes entre des membres de la  
2 diplomatie russe ou autres personnes, des discussions directes  
3 avec des gens du Kampuchéa démocratique?

4 [10.54.29]

5 R. Ce que vous me demandez, c'est si j'ai trouvé dans les  
6 documents des éléments de preuve <ou des> discussions entre <les  
7 responsables du> Kampuchéa démocratique et <de> quel pays<>?

8 Q. Vous avez expliqué que vous avez dans le cadre de ces archives  
9 eu des rapports diplomatiques de l'Union soviétique de l'époque.  
10 Ma question était de savoir: dans ces rapports, est-ce qu'il y  
11 avait des éléments sur les discussions, quels que soient les  
12 interlocuteurs, mais du côté russe et du côté du Kampuchéa  
13 démocratique? Est-ce qu'il y avait des éléments directs ou est-ce  
14 que c'était toujours des rapports effectués par le Vietnam ou  
15 d'autres personnes?

16 R. Je n'ai pas de traces de discussions entre les représentants  
17 officiels de l'ancienne Union soviétique et le Kampuchéa  
18 démocratique, seulement des conversations entre les représentants  
19 de l'ancienne Union soviétique et les dirigeants du Vietnam.

20 [10.55.42]

21 Q. Donc, si je comprends bien, lorsque vous utilisez ces archives  
22 pour rapporter l'éventuelle position du Kampuchéa démocratique,  
23 c'est ce que dit le Vietnam de la position du Kampuchéa  
24 démocratique aux autorités soviétiques, c'est bien ça?

25 R. Oui, je n'ai utilisé ces documents que par rapport à ce que

49

1 les Vietnamiens percevaient de la situation au Kampuchéa, ce qui  
2 n'était pas forcément la réalité, comme je l'ai dit au cours de  
3 mon témoignage. Je ne pense pas que les Vietnamiens comprenaient  
4 pleinement quelle était la situation à l'intérieur du Kampuchéa  
5 démocratique, <pas> plus <que> la véritable attitude des  
6 dirigeants du Kampuchéa démocratique.

7 Q. Et ma question sera la même sur la période avant le Kampuchéa  
8 démocratique. Nous savons qu'il y avait eu des rapports évidents  
9 entre le Vietnam et ceux qui allaient devenir les leaders du  
10 Kampuchéa démocratique. Est-ce que durant cette période,  
11 également, c'est la même chose, c'est-à-dire que l'Union  
12 soviétique avait des éléments uniquement en fonction de ce que  
13 disait le Vietnam par rapport à ces leaders - en tout cas ces  
14 révolutionnaires, en tout cas pendant la période de 70-75?

15 [10.57.43]

16 R. Oui, les Soviétiques n'avaient des informations que de la  
17 partie vietnamienne par rapport à ce qu'il se passait <au  
18 Kampuchéa de 70 à> 75. <Toutefois, je dois préciser que j'ai  
19 utilisé> des documents qui avaient été pris de l'époque de la  
20 guerre pour <essayer de> comprendre ce qui s'est passé à  
21 l'intérieur du Cambodge entre 1970 et 1975. C'est-à-dire des  
22 documents qui avaient été saisis par les États-Unis, et non pas  
23 des documents qui <ont été trouvés> dans les archives  
24 soviétiques.

25 Q. Je vais revenir sur cette période un petit peu avant 75, mais

50

1 pour rebondir sur une remarque que vous avez faite hier.

2 Répondant à mon confrère Koppe sur la question de la critique de  
3 Chandler sur votre ouvrage, vous avez indiqué que comme beaucoup  
4 de critiques sur votre ouvrage, il y a beaucoup d'historiens - et  
5 je vous cite, c'était hier... avant-hier, plus exactement, un petit  
6 peu après 14h19.

7 Vous dites:

8 [10.58.52]

9 "Comme beaucoup d'historiens qui ont fait une critique de mon  
10 ouvrage, leurs critiques n'étaient pas relatives à l'histoire,  
11 mais à ma science politique - ce que je trouve plutôt ironique -,  
12 et que l'irrationalité était au centre. Mon argument selon lequel  
13 l'irrationalité était au centre du conflit indochinois, plutôt  
14 que la solidité et la véracité de mes assertions factuelles."

15 Fin de citation.

16 Je voulais vous rappeler vos déclarations pour maintenant citer  
17 un passage de la critique de Chandler par rapport à votre  
18 ouvrage, et voilà ce qu'il dit notamment.

19 Donc, c'est le document E3/10703 - et c'est à l'ERN en anglais  
20 uniquement: 01335287.

21 Donc, il prend deux exemples à la page 68 et à la page 72 de  
22 votre ouvrage, et vous allez comprendre à quoi il fait référence.

23 Et je précise que je vais citer en anglais:

24 [11.00.07]

25 (Interprétation de l'anglais)

1 "Page 68 et ailleurs, Morris critique les Khmers rouges parce  
2 qu'ils avaient des relations étrangères "non réalistes" <et  
3 "irrationnelles">, mais ne suggère pas <> en quoi aurait consisté  
4 une politique <judicieuse> envers le Vietnam <hormis> succomber  
5 au mécénat vietnamien et aux exigences vietnamiennes. <En tout  
6 cas, le Vietnam lui-même adoptera bientôt> une politique tout  
7 aussi 'irrationnelle' envers la Chine, en se fondant moins sur  
8 les querelles <marxistes>-léninistes et la paranoïa, <tel que>  
9 Morris semble le suggérer, <que sur les perceptions> de menaces à  
10 la souveraineté fondées <en partie> sur des considérations  
11 historiques et culturelles.

12 Page 72, Morris affirme qu'il y a "peu de preuves indépendantes"  
13 selon lesquelles les Thaïs et les Vietnamiens attaquaient le  
14 <Cambodge> en 1976. En fait, il y a bon nombre de documents  
15 khmers rouges qui portent sur la défense nationale et qui se sont  
16 faits jour à Phnom Penh depuis la fin des recherches de Morris.  
17 Ces <documents> suggèrent qu'à partir de 1970 (sic) et par la  
18 suite, des escarmouches <régulières> le long <des frontières du  
19 Cambodge> initiées par les forces thaïes, vietnamiennes et  
20 khmères, <et à la gâchette facile dans de nombreux cas>, ont  
21 contribué à renforcer, conforter Pol Pot dans sa croyance <que le  
22 Cambodge> était entouré d'ennemis."

23 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

24 [11.01.51]

25 Cette longue citation de la critique - de la revue, on va dire -

1 de Chandler de votre ouvrage, pour indiquer plus précisément que  
2 la critique qu'il oppose à votre ouvrage n'est pas tant cette  
3 analyse approfondie des archives soviétiques. Mais plutôt le fait  
4 que comme c'est votre source essentielle de... pour la position des  
5 uns et des autres, qu'en n'ayant pas du tout incorporé d'éléments  
6 contemporains du côté du Kampuchéa démocratique, qu'il vous  
7 manque peut-être un pan d'informations pour avoir une vision  
8 peut-être plus complète et plus nuancée.

9 Donc, est-ce que vous voulez réagir à cette partie de la critique  
10 de Chandler, et est-ce que vous ne voyez pas un problème dans le  
11 fait que, enfin, un problème, c'est l'époque où vous avez écrit  
12 votre ouvrage, mais il n'y a pas eu d'actualisation par rapport  
13 aux autres éléments qui auraient pu être trouvés par la suite?  
14 [11.03.18]

15 Mon confrère m'indique que j'ai fait une erreur dans la citation  
16 en disant... en citant la date de 70 au lieu de 76. Donc, je  
17 parlais bien de 76, s'il y a une difficulté dans ma citation.

18 R. Mes excuses de ne pas avoir lu des documents qui sont apparus  
19 après <avoir achevé> mon ouvrage, mes excuses de ne pas avoir pu  
20 lire ces documents avant d'achever mon livre. J'aimerais beaucoup  
21 voir ces documents et les évaluer pour essayer de voir s'ils  
22 reflètent la réalité de la situation sur le terrain au Cambodge,  
23 en Thaïlande et au Vietnam. Voilà ma réponse, ma réaction aux  
24 commentaires de M. Chandler.

25 Il faut faire attention quand on utilise des <> documents. Tout

53

1 dépend de leur nature. Et je ne connais pas la réponse à <cette>  
2 question - peut-être que vous savez de quel type de documents il  
3 s'agit. Vous êtes mieux placée que moi pour le savoir.

4 Q. Je comprends bien que ce n'est pas en l'espace du court temps  
5 de votre déposition que nous allons pouvoir nous nourrir de  
6 l'intégralité des documents que nous avons, mais je veux juste  
7 vous... avoir votre réaction par rapport à ça. Et vous avez répondu  
8 et j'en prends acte.

9 [11.05.10]

10 Un autre point que je voudrais aborder avec vous et qui me semble  
11 intéressant par rapport à votre expertise. Vous avez beaucoup  
12 parlé des régimes marxistes-léninistes, vous avez beaucoup parlé  
13 de paranoïa. Et moi, je voudrais spécifiquement vous demander si  
14 cette paranoïa n'était pas inhérente aussi à cette période  
15 particulière qui était la guerre froide. Donc, ma première  
16 question est donc de savoir si, pendant la période de la guerre  
17 froide, tant en ce qui concerne la manière dont les informations  
18 étaient obtenues que dans les alliances stratégiques qui  
19 pouvaient y avoir, est-ce que c'était pas une période très  
20 particulière, que ce soit pour le Vietnam, que ce soit pour  
21 l'Union soviétique, mais également pour le Cambodge?

22 [11.06.23]

23 R. Ça a été une période spéciale, mais tout le monde n'a pas agi  
24 ou n'a pas réagi de façon paranoïaque. <Et j'ai tenté  
25 d'expliquer, dans ma discussion avec la partie civile (sic)>,

54

1 pourquoi leur idée qu'il y avait prétendument une conspiration  
2 n'était pas crédible. Eh bien, les conspirations attribuées aux  
3 ennemis du régime mettaient en jeu une collaboration entre pays  
4 et institutions qui n'avaient pas de liens entre eux et qui, au  
5 contraire, étaient des adversaires - la CIA et le KGB. D'où ma  
6 conclusion, à savoir qu'une bonne partie de ces <rapports de>  
7 conspiration relevaient de la paranoïa. Il n'est <tout  
8 simplement> pas crédible d'affirmer que la CIA et le KGB  
9 coopéraient au nom de leurs pays respectifs pour renverser le  
10 gouvernement du <Kampuchéa démocratique>.

11 [11.07.42]

12 Q. Sur cette question de période particulière et de la gestion de  
13 l'information, je vous ai posé tout à l'heure une question sur  
14 quelles étaient les sources de l'Union soviétique en termes  
15 d'informations sur le Kampuchéa démocratique et, avant, sur les  
16 mouvements révolutionnaires. Et vous m'avez indiqué que c'était  
17 essentiellement le Vietnam. Et comme vous avez indiqué également  
18 avoir travaillé avec... - est-ce que je prononce bien son nom -  
19 avec M. Dmitry Mosyakov, je voulais voir avec vous un passage  
20 d'un document qu'il a écrit.

21 Donc, à l'attention de la Chambre et des parties - c'est le  
22 document E3/9644. Et ça commence... enfin, le passage que je vais  
23 citer se trouve à l'ERN en français: 01125311; en anglais:  
24 01085983; et en khmer: 01120084.

25 Ça laisse le temps aux parties de chercher. Et avant de faire

55

1 cette citation, une question préalable: est-ce que dans le cadre  
2 des archives que vous avez consultées, vous vous souvenez  
3 d'éléments ou de conversations particulières, dans les rapports  
4 que vous avez vus, ayant trait à une volonté de l'Union  
5 soviétique de rencontrer les dirigeants du mouvement khmer rouge?  
6 [11.09.46]

7 R. Non.

8 Q. Alors, donc, dans ce document que je vais donc citer  
9 maintenant, M. Mosyakov évoque une conversation qui a lieu en  
10 avril 74 entre... entre l'ambassadeur soviétique et Pham Van Dong,  
11 et il... - non, pardon, je suis à la mauvaise page - ... entre, donc,  
12 l'ambassadeur soviétique et Hoang Van Tien, vice-ministre des  
13 affaires étrangères de la république démocratique du Vietnam, en  
14 avril 74, où l'ambassadeur demande à rencontrer Khieu Samphan,  
15 qu'il pense être le dirigeant du mouvement.

16 Et au passage que j'ai cité préalablement, voilà ce qui est  
17 indiqué, donc, un petit peu avant ce passage, il est expliqué  
18 que, en fait, Khieu Samphan n'est pas la personne... le plus haut  
19 placé, et que ça, les dirigeants soviétiques ne savent pas.

20 Et voilà ce qui est dit sur la position du Vietnam:

21 [11.11.11]

22 "Les relations entre Moscou et les Khmers rouges ne pouvaient  
23 connaître de percée que si les principales personnalités parmi  
24 les dirigeants khmers rouges participaient au processus. Or, les  
25 Vietnamiens faisaient de leur mieux pour empêcher tout contact

1 direct entre Moscou et les autorités du Parti communiste du  
2 Kampuchéa, car ils voulaient empêcher que quelqu'un d'autre ne  
3 s'empare du monopole des relations avec les Khmers rouges dont  
4 ils jouissaient. Conscientes que Moscou en viendrait  
5 inévitablement à nourrir des doutes sur l'intention réelle de  
6 Hanoi de contribuer à l'établissement de relations entre le Parti  
7 communiste de l'Union soviétique et le Parti communiste du  
8 Kampuchéa, les autorités vietnamiennes n'avaient de cesse de  
9 déclarer que le Parti des travailleurs du Vietnam faisait tous  
10 les efforts possibles pour contribuer à l'essor des relations  
11 entre les camarades cambodgiens et soviétiques."

12 Et ensuite l'auteur cite... dans le compte-rendu de cet entretien.  
13 Est-ce que ça vous rafraîchit la mémoire et est-ce que vous vous  
14 souvenez avoir lu, soit dans les archives soviétiques, soit dans  
15 cette...

16 [11.12.37]

17 M. KOUMJIAN:

18 Ça m'a peut-être échappé, mais je ne pense pas que la Défense ait  
19 cité la date, à savoir avril 74, donc, ce n'était pas les  
20 autorités du <Kampuchéa démocratique>. Je l'indique à l'intention  
21 de l'expert.

22 Me GUISSÉ:

23 Si, si, en tout cas en français, j'ai bien indiqué que c'était  
24 avril 74.

25 Donc, ma question, c'est est-ce que ce... enfin, cette citation de

57

1 ce document de votre collègue vous rafraîchit la mémoire et...?

2 Première question.

3 M. MORRIS:

4 Malheureusement, ça ne ravive pas mes souvenirs. Je n'ai pas vu  
5 ce document. Je n'ai pas connaissance de son existence. Monsieur  
6 Mosyakov, <tout> en m'aidant, faisait aussi son propre travail  
7 aux archives. Je regrette qu'il ne m'ait pas montré ce document.

8 [11.13.36]

9 Q. Donc, ma question par rapport à mes questions précédentes  
10 relatives à la gestion de l'information pendant cette période de  
11 la guerre froide - des éventuelles alliances, de qui avait accès  
12 à qui -, là, c'est une illustration, si vous voulez de la gestion  
13 diplomatique du Vietnam. Est-ce que ce n'était pas inhérent à  
14 cette période-là, et particulièrement par rapport à ce qui a pu  
15 être décrit sur la manière de gérer la diplomatie par les  
16 Vietnamiens, de conserver des informations, de dissimuler des  
17 informations en fonction d'un agenda ultérieur?

18 R. Je pense que c'est une observation juste.

19 Q. En rapport également avec cette période-là, nous savons - et  
20 ça fait partie des éléments qui ont été discutés - qu'il y avait  
21 des conflits frontaliers - en dehors des autres discussions qu'il  
22 y a pu avoir entre le Vietnam et le Kampuchéa démocratique. Vous  
23 avez, dans le cadre de votre ouvrage, évoqué le passé tumultueux  
24 qu'il y a pu avoir entre le Vietnam et le Cambodge et les pays  
25 voisins.

58

1 Ma question particulière est de savoir: est-ce que vous avez fait  
2 des recherches précises sur cette question des problèmes  
3 frontaliers, et notamment de la ligne Brévié, ou c'est quelque  
4 chose qui n'a pas du tout occupé vos recherches?

5 [11.15.30]

6 R. Non. Je ne m'y suis pas intéressé.

7 Q. De façon générale... - donc, là, je vais parler, que ce soit des  
8 problèmes du Cambodge avec le Vietnam ou avec la Thaïlande - ces  
9 questions frontalières, de façon générale, n'étaient pas l'objet  
10 de vos recherches. Puisque, tout à l'heure, vous avez été  
11 interrogé et on vous a soumis un certain nombre de télégrammes  
12 sur la question des problèmes frontaliers avec la Thaïlande et de  
13 télégrammes du Kampuchéa démocratique, vous confirmez que c'est  
14 pas... ça non plus n'a pas été l'objet de vos recherches.

15 [11.16.30]

16 R. Non. Peut-être que je me suis mal exprimé. Ce n'est pas  
17 <qu'ils n'ont> pas <fait> partie de mes recherches, mais c'est  
18 que ça n'a pas été l'objet premier de mes recherches,  
19 contrairement à d'autres, peut-être. Mais on ne peut pas affirmer  
20 que cela n'a pas fait partie de mes recherches.

21 Q. Donc, sur les questions frontalières - peut-être pour être  
22 plus précise -, est-ce que vous avez, par exemple, dans le cadre  
23 de vos recherches, étudié quelles étaient les positions de la  
24 Thaïlande, du Cambodge et du Vietnam sur le découpage des cartes?

25 Sur... - qui était hérité ou pas de la colonisation. C'est ça ma

59

1 question précise sur les conflits frontaliers et les discussions  
2 qui ont pu avoir lieu à ce sujet.

3 R. Écoutez, j'ai lu des choses là-dessus, mais, concernant  
4 l'objet premier de mes recherches, ce n'était pas celui-là. Je  
5 pensais que les questions frontalières étaient l'expression de  
6 problèmes politiques plus profonds. Je pensais que les problèmes  
7 frontaliers n'étaient pas la cause <de ce qui est arrivé>, mais  
8 plutôt un symptôme <de ce qui se passait ou de> causes plus  
9 profondes. Mais je suis bien <au courant des problèmes que> le  
10 Cambodge <a avec> sa frontière avec le Vietnam, et aussi  
11 concernant les problèmes de la démarcation de la frontière, et  
12 cetera.

13 [11.18.28]

14 Q. Je ne sais pas si vous êtes familier d'un rapport qui avait  
15 été établi en... le 20 août 75 par l'ambassade d'Australie à Hanoi,  
16 mais il semble que ces questions et la question de l'influence du  
17 Vietnam sur le Cambodge est quelque chose qui a été vu par de  
18 nombreux observateurs.

19 Et je fais référence au document E3/9723 - l'ERN en anglais est  
20 le 01186945; et l'ERN en khmer: 01310869; il n'y a pas de  
21 français.

22 Ce qui m'intéresse, c'est le paragraphe 14 de... donc, c'est un  
23 mémo qui est adressé par l'ambassade d'Australie aux affaires  
24 étrangères et il résume les problèmes qui risquent de se poser de  
25 la façon suivante - c'est au paragraphe 14.

60

1 Je cite en anglais:

2 (Interprétation de l'anglais)

3 "En outre, il <y a les prétendues> aspirations vietnamiennes à  
4 former une fédération indochinoise, <qui sont considérées comme>  
5 inacceptables pour les Cambodgiens. Moreno dit penser que les  
6 Vietnamiens ne prendront pas de mesures appuyées dans un tel sens  
7 tant que leur candidature à l'ONU et au mouvement des non-alignés  
8 n'aura pas été tranchée. <Loche dit aussi que ce sont là les  
9 priorités vietnamiennes.> Mais, ce disant, il reconnaît  
10 implicitement que ces ambitions vietnamiennes existent bel et  
11 bien et qu'il est <improbable> qu'elles deviennent davantage  
12 acceptables aux yeux des Cambodgiens."

13 Fin de citation.

14 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

15 Ma question est la suivante: est-ce que dans le cadre de vos  
16 recherches vous avez pu également constater que cette  
17 préoccupation et ce constat fait par l'ambassadeur australien est  
18 quelque chose qui a pu être repris par d'autres ambassades? Et  
19 est-ce que c'est quelque chose qui a été mentionné également dans  
20 les archives soviétiques que vous avez pu consulter?

21 [11.21.10]

22 R. Je pense qu'hier nous avons parlé d'un extrait de mon livre où  
23 j'ai cité les autorités soviétiques évoquant une fédération  
24 indochinoise en 1973. Mais, hormis cela, je n'ai trouvé aucune  
25 information concernant la fédération indochinoise auprès d'autres

61

1 ambassades <ou> d'autres pays.

2 Q. Pour revenir à des parties de votre ouvrage, vous avez  
3 expliqué les différentes étapes du comportement du Vietnam dans  
4 la gestion du conflit avec le Kampuchéa démocratique. Vous avez  
5 notamment évoqué avec M. le co-procureur la question de  
6 l'évolution du langage. Il a cité le passage où on passe du  
7 Kampuchéa démocratique à la question des autorités de Phnom Penh,  
8 et enfin à "la clique Pol Pot-Ieng Sary". On appelle ça  
9 "propagande" - aujourd'hui, les gens disent "éléments de  
10 langage".

11 Ma question est de savoir: est-ce que c'est quelque chose qui  
12 était courant aussi, à la fois dans la guerre froide et à la fois  
13 dans les pays communistes, cette utilisation d'éléments de  
14 langage différents lorsqu'il y a des évolutions d'alliances et  
15 des évolutions politiques dans les relations?

16 [11.23.14]

17 R. Oui. Par exemple, on peut trouver des descriptions soviétiques  
18 <différentes> concernant le gouvernement yougoslave avant et  
19 après que Tito eut rompu avec l'Union soviétique en 48. Donc,  
20 oui, l'emploi des <éléments de langage> est important pour saisir  
21 les comportements.

22 Q. Dans votre ouvrage, c'est donc à la page 105 du document  
23 E3/7338 - ERN en anglais, ça commence en fin de page: 01001772 -,  
24 vous parlez du début 78 et voilà ce que vous dites.

25 Je cite en anglais:

62

1 (Interprétation de l'anglais)

2 "Durant les quatre premiers mois de 1978, les Vietnamiens avaient  
3 créé un réseau secret de camps devant servir à créer une armée de  
4 libération de Cambodgiens provenant du rang de... des rangs des  
5 réfugiés et d'autres civils amenés au Vietnam depuis le  
6 Cambodge."

7 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

8 Cette fois-ci, c'est à la page 109 - ERN 01001776 - et là, vous  
9 évoquez la réunion de septembre 78 entre Le Duan et l'ambassadeur  
10 russe. Et vous dites ceci... - je ne sais plus si j'ai donné l'ERN:  
11 01001776 - je cite en anglais:

12 [11.25.02]

13 (Interprétation de l'anglais)

14 "Le Duan a aussi parlé des efforts entrepris par le Vietnam pour  
15 encourager une résistance cambodgienne. Il prétendait qu'il y  
16 avait neuf bataillons de Khmers formés par les Vietnamiens et  
17 actifs à l'époque. Il devait également y avoir 20 chefs des  
18 districts provinciaux qui allaient se retourner contre le régime  
19 de Phnom Penh et qui allaient prendre parti pour le Vietnam."

20 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

21 Ma question est de savoir... - on comprend que c'est le résultat  
22 d'une discussion entre Le Duan et l'ambassadeur russe - ma  
23 question est de savoir: est-ce que vous avez eu dans le cadre de  
24 vos recherches des détails sur cette question de neuf bataillons  
25 et de qui étaient les 20 leaders de district provinciaux qui

1 auraient été ralliés à la cause du Vietnam?

2 [11.26.19]

3 R. Non, je n'ai pas de détails supplémentaires. Si je les avais  
4 eus, je les aurais incorporés, si pas dans le corps du texte, au  
5 moins en note de bas de page.

6 Q. Vous avez évoqué également, dans votre ouvrage, ce  
7 rapprochement qu'il y a eu entre le Vietnam et l'Union soviétique  
8 après les premières amours du Vietnam avec la Chine. Un  
9 rapprochement qui avait été vu, vous l'avez indiqué hier, de  
10 façon très négative par la Chine, qui estimait que c'était de  
11 l'ingratitude de la part des Vietnamiens. Et vous dites dans  
12 votre ouvrage que des discussions qui ont ensuite abouti à un  
13 traité d'amitié entre Moscou et Hanoi ont eu lieu en 78. Et vous  
14 dites ceci - je vais vous citer, toujours en anglais -, donc,  
15 c'est l'ERN 01001775:

16 (Interprétation de l'anglais)

17 [11.27.44]

18 "Même si cela n'a pas été ouvertement examiné, l'un des objectifs  
19 de la réunion était pour les Vietnamiens de s'assurer de l'appui  
20 politique et militaire soviétique en cas d'intensification future  
21 du litige ou, au moins, de fournir une politique d'assurance  
22 soviétique contre d'éventuelles mesures de représailles  
23 militaires de la part des Chinois. <Les Soviétiques n'avaient  
24 aucunement l'intention de se lancer dans une guerre contre la  
25 Chine à propos du Vietnam et du Cambodge, mais, bien évidemment,

64

1 ils n'ont pas révélé leur position. Et un traité d'amitié et de  
2 coopération allait être publiquement signé à Moscou en  
3 novembre.>"

4 Fin de citation.

5 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

6 Cette volonté de se rapprocher de l'Union soviétique - du géant  
7 -, à l'époque, contre le géant chinois révèle un calcul  
8 stratégique de la part du Vietnam. Est-ce que, dans cette ligne  
9 de rapprochement avec l'Union soviétique, vous avez eu dans le  
10 cadre de vos recherches des éléments sur l'offensive diplomatique  
11 qu'a pu avoir le Vietnam au moment où elle envisageait de rentrer  
12 et... d'envahir le Cambodge? Et quelles étaient les éventuelles  
13 alliances diplomatiques qu'il y a eu à ce moment, c'est-à-dire  
14 fin 77 et courant 78?

15 [11.29.42]

16 R. Je n'ai pas examiné l'offensive diplomatique, mais je pense  
17 que les Vietnamiens considéraient que s'ils voulaient atteindre  
18 leurs objectifs au Cambodge, la meilleure solution était  
19 d'obtenir le soutien du bloc soviétique, <c'est-à-dire de>  
20 l'ensemble des pays <sous l'influence ou le> contrôle <de>  
21 l'Union <soviétique, en particulier> en Europe de l'Est.

22 Je connais la campagne de propagande vietnamienne de cette  
23 époque, mais je ne suis pas au courant des efforts diplomatiques  
24 auprès de pays n'appartenant pas à ce bloc.

25 Toutefois, je pense que les Vietnamiens ont bel et bien tenté

65

1 dans leur propagande d'influencer l'opinion publique  
2 internationale <pour la retourner> contre les autorités du  
3 Kampuchéa démocratique.

4 Me GUISSÉ:

5 Monsieur le Président, je vois qu'il est 11h30. Est-ce que vous  
6 voulez marquer la pause maintenant? Parce que je dois aborder  
7 d'autres documents.

8 [11.30.56]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Maître Guissé, de combien de temps avez-vous encore besoin?

11 Me GUISSÉ:

12 J'aurais besoin, je pense, de tout le temps qui me reste imparti.  
13 Dans mon calcul, il me reste 25 minutes. Je sais que c'est un peu  
14 comme les comptes de manifestations, c'est jamais le même calcul  
15 de la Chambre et de mon côté, mais dans mon calcul, il me  
16 resterait 25 minutes - et je n'aurais pas besoin de moins,  
17 Monsieur le Président.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Je vous remercie, Maître.

20 Monsieur l'expert, merci à vous également.

21 Le moment est à présent venu d'observer la pause déjeuner. Nous  
22 allons ainsi suspendre l'audience, que nous reprendrons à 13h30  
23 cet après-midi.

24 Huissier d'audience, veuillez-vous occuper <de l'expert> et le  
25 conduire à la salle consacrée aux témoins et aux experts pendant

66

1 la pause déjeuner. Ramenez-le dans le prétoire pour 13h30.  
2 Agents de sécurité, veuillez ramener Khieu Samphan dans la salle  
3 d'attente en bas et ramenez-le dans le prétoire pour 13h30 cet  
4 après-midi.  
5 Suspension de l'audience.  
6 (Suspension de l'audience: 11h32)  
7 (Reprise de l'audience: 13h31)  
8 M. LE PRÉSIDENT:  
9 Veuillez-vous asseoir.  
10 Reprise de l'audience.  
11 La parole est donnée à la défense de Khieu Samphan qui pourra  
12 continuer à interroger l'expert.  
13 Me GUISSÉ:  
14 Merci, Monsieur le Président.  
15 Rebonjour, Monsieur Morris.  
16 Q. Je m'en étais arrêtée avant la pause déjeuner à la question de  
17 l'offensive, ce que j'ai appelé l'offensive diplomatique du  
18 Vietnam, et je voudrais d'abord rebondir sur un point que j'ai  
19 oublié d'explorer avec vous sur la question des pays non-alignés.  
20 Je vous ai cité tout à l'heure un rapport de l'ambassade  
21 australienne qui expliquait que, pour le Vietnam, c'était  
22 important de se faire reconnaître par les Nations Unies et dans  
23 le cadre des pays non alignés.  
24 Est-ce que vous pouvez brièvement indiquer pourquoi c'était  
25 important et... - dans le cadre de la guerre froide, toujours - et

67

1    quels étaient les enjeux pour le Vietnam d'être dans le groupe  
2    des pays non-alignés?

3    [13.32.48]

4    M. MORRIS:

5    R. Sur le plan diplomatique, c'était important pour le Vietnam  
6    parce que dans la compétition pour obtenir une légitimité  
7    internationale - ce qui était nécessaire eu égard à leurs plans  
8    concernant le Cambodge -, il était utile pour le Vietnam d'avoir  
9    <de son côté> le mouvement des non-alignés.

10   Q. Un autre point sur les relations diplomatiques du Vietnam,  
11   quelles étaient les relations avec l'Allemagne de l'Est?

12   R. Je suppose que vous faites référence à la fin des années 70.  
13   En tout état de cause, les relations avec l'Allemagne de l'Est  
14   étaient très <étroites>.

15   [13.33.48]

16   Q. Par rapport à ce que vous avez appelé la propagande  
17   vietnamienne dans la préparation de cette offensive et de cette  
18   invasion du Cambodge, nous avons au dossier un rapport justement  
19   émanant de... un rapport sur les discussions relatives aux  
20   relations entre le Kampuchéa et le Vietnam. C'est le document, à  
21   l'attention de la Chambre et des parties, E3/1773, et c'est un  
22   document qui émane du ministère des affaires étrangères... - pardon  
23   - de la république démocratique d'Allemagne - donc, GDR, en  
24   anglais. Et ça date... enfin, il y a plusieurs rapports qui datent  
25   de début janvier 78.

68

1 Et je voudrais vous en lire un extrait pour voir si vous avez des  
2 éléments sur la diffusion d'un communiqué, en tout cas d'une  
3 déclaration du Vietnam à l'époque.  
4 Donc, la page qui m'intéresse, en anglais - et ce n'est qu'en  
5 anglais -, est l'ERN 01246920.  
6 Et donc, c'est... là, ce rapport date du 2 janvier 78, et voilà...  
7 (inintelligible) Pas du 2 janvier 78, il doit y avoir une erreur...  
8 Ah, oui, c'est peut-être en anglais, peut-être du 1er février 78.  
9 En tout état de cause, voilà ce qui est dit en anglais - je vais  
10 citer en anglais, donc:  
11 [13.35.52]  
12 (Interprétation de l'anglais)  
13 "Entre le 4 et le 11 janvier, des représentants de la République  
14 socialiste du Vietnam - <je suppose que c'est la 'République  
15 socialiste du Vietnam>' - dans des pays socialistes frères, des  
16 pays en développement et des pays industriels capitalistes ont  
17 fait circuler la déclaration du gouvernement de la République  
18 socialiste du Vietnam du 31 <décembre 1977>, un document  
19 'reproduit verbatim' dans le numéro de "Horizons" du 11 janvier  
20 78.  
21 Les pays socialistes frères ont soutenu la position de la  
22 République socialiste du Vietnam. La république populaire de  
23 Chine soutient la position du <Kampuchéa démocratique> dans la  
24 mesure où elle a essentiellement publié les calomnies adressées à  
25 la République socialiste du Vietnam et contenues dans la

69

1 déclaration du gouvernement du <Kampuchéa démocratique> du 31  
2 décembre 77. La République socialiste du Vietnam a officiellement  
3 fait connaître à la RPC son mécontentement face à ces  
4 informations diffusées et a demandé que l'on rectifie ce qui est  
5 dit sur l'évolution du conflit.

6 Au début du conflit, la <RPDC" - la République populaire  
7 démocratique de Corée -> a appuyé la déclaration du <Kampuchéa  
8 démocratique> dans le document en question. L'ambassadeur de la  
9 République socialiste du Vietnam a fait objection considérant que  
10 c'était des informations inexactes."

11 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

12 [13.37.52]

13 Je vais citer - pardon - un deuxième passage - excusez-moi, pour  
14 la cabine française - et c'est à l'ERN 01246922.

15 Et là, donc, toujours selon un mémo allemand, il est indiqué:

16 (Interprétation de l'anglais)

17 "Et l'URSS, la RDA et la République socialiste tchécoslovaque  
18 soutiennent la position de la République socialiste du Vietnam  
19 dans des publications d'organisations sœurs."

20 Fin de citation.

21 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

22 Ce qui est intéressant dans... bon, premièrement, est-ce que vous  
23 connaissiez ce document?

24 Et, à défaut de connaître ce document, est-ce que ça correspond à

25 ce que vous avez eu dans vos recherches sur les différentes

70

1 déclarations que le Vietnam a fait circuler pour donner sa  
2 version des événements?

3 [13.39.17]

4 R. Je ne connais pas ce document, mais je sais que <non  
5 seulement> la Chine - mais aussi la RPDC ou la Corée du Nord -  
6 s'était alignée sur le <Kampuchéa démocratique>, à l'époque. Et  
7 donc, ces pays ont pris parti pour le <Kampuchéa démocratique>  
8 dans le conflit avec le Vietnam.

9 Q. Dans ce document est décrit le fait que les déclarations du 31  
10 décembre 77 étaient massivement communiquées par le Vietnam, pas  
11 seulement aux pays non-alignés de son groupe, pas seulement aux  
12 pays de son camp, mais également à d'autres pays. Est-ce que  
13 c'est quelque chose que vous avez également relevé dans vos  
14 recherches ou qui apparaissait dans les documents soviétiques que  
15 vous avez eu à consulter?

16 [13.40.30]

17 R. Je n'ai pas trouvé d'information là-dessus dans les archives  
18 soviétiques, mais j'étais au courant de la campagne de propagande  
19 vietnamienne - en fait, une campagne <que chaque> côté <avait  
20 lancée>. Le Vietnam et le <Kampuchéa démocratique> voulaient  
21 ainsi obtenir un soutien international en faveur de leurs  
22 positions.

23 Q. Sur la position diplomatique du Vietnam par rapport à celle du  
24 Cambodge, j'entends en matière de relations privilégiées, est-ce  
25 que vous diriez que le Vietnam avait plus de facilité à approcher

71

1 les autres pays non-alignés, avait plus, peut-être, l'habitude ou  
2 plus d'expérience en ce qui concerne la gestion diplomatique de  
3 sa position par rapport au Cambodge, ou est-ce que vous avez une  
4 autre position?

5 [13.41.39]

6 R. Pour le Vietnam, c'était probablement plus facile de contacter  
7 <le groupe des> non-alignés parce que le Vietnam <entretenait un  
8 plus grand nombre de> relations diplomatiques <et avait une  
9 longue> histoire de relations diplomatiques, et ce, davantage que  
10 le Kampuchéa démocratique. Ce dernier se limitait, d'après mes  
11 souvenirs, à des relations <diplomatiques> avec huit pays. Les  
12 deux plus proches, c'était, bien sûr, la RPDC et la RPC - Chine  
13 et Corée du Nord. <Mais il y avait> d'autres pays - l'Égypte, <je  
14 crois>, et d'autres pays <qui maintenaient des sortes de  
15 relations diplomatiques avec le Kampuchéa démocratique>, mais le  
16 Vietnam avait beaucoup plus de relations diplomatiques. Et donc,  
17 pour le Vietnam, c'était plus facile de se faire entendre.

18 Q. Un autre point. Est-ce que vous pouvez indiquer à la Chambre,  
19 si vous le savez, quelles étaient les conditions qui avaient été  
20 données de part et d'autre pour entamer des négociations?

21 Puisque, tout en se faisant la guerre diplomatique et la guerre  
22 sur le terrain, les deux pays ont dit chacun, à un moment ou un  
23 autre, qu'ils voulaient négocier selon certaines conditions,  
24 est-ce que vous avez en mémoire les conditions qui étaient posées  
25 par les uns et les autres?

1 [13.43.13]

2 R. En réalité, j'ai oublié quelles conditions ont été posées à  
3 l'époque.

4 Q. Dans ce même document... - pardon, je perdais... - donc, à l'ERN  
5 01246921... Non, ce n'est pas ce... ce n'est pas cet endroit-là... je  
6 vais retrouver, je vais passer à un autre point en attendant.  
7 Vous avez évoqué la volonté du Vietnam, en répondant aux  
8 questions du co-procureur, de négocier en disant que... - enfin,  
9 c'est ce que j'ai compris et vous me corrigez si j'ai fait une  
10 erreur - ... mais que, selon vous, c'était le Kampuchéa  
11 démocratique qui refusait systématiquement les négociations.

12 Est-ce que j'ai bien compris votre position ou est-ce que c'est  
13 autre chose?

14 [13.44.36]

15 R. Je pense que le Vietnam était prêt à négocier en 77. Le  
16 Vietnam a changé d'avis fin 77. Les conditions posées par les  
17 deux camps, je m'en souviens <vaguement>, étaient des conditions  
18 <auxquelles le camp d'en face> pouvait difficilement <se plier>.  
19 Selon moi, il y a eu une tentative de part et d'autre de gagner  
20 la sympathie de pays étrangers dans cette confrontation  
21 diplomatique <entre les deux pays>.

22 Q. Vous avez évoqué ce document avec mon confrère de l'équipe de  
23 Nuon Chea et je pense... je crois aussi avec le co-procureur, à  
24 savoir le rapport de Douglas Pike devant le Congrès - donc, le  
25 document E3/2370. Et il résume la position des uns et des autres,

1 et voilà ce qu'il dit... - c'est à l'ERN en français: 00344745; à

2 l'ERN en anglais: 01... pardon, 00187393.

3 Et voilà ce qu'il dit:

4 [13.46.07]

5 "Les Vietnamiens indiquent et disent officieusement qu'ils  
6 n'évacueront pas leurs forces avant que des négociations ne  
7 commencent. Les Cambodgiens refusent d'entamer des négociations  
8 tant que les forces vietnamiennes n'ont pas quitté le pays. Cette  
9 situation pourrait être contournée - le Vietnam pourrait retirer  
10 ses forces en insistant sur le fait qu'elle n'avait jamais été au  
11 Cambodge, ou les Cambodgiens pourraient affirmer avoir chassé les  
12 Vietnamiens sans que ce fût le cas, et qu'ils souhaitent donc  
13 négocier -, mais pas facilement."

14 Fin de citation.

15 Dans...

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 L'Accusation, allez-y.

18 [13.46.57]

19 M. KOUMJIAN:

20 Mes excuses. Il faut préciser que les questions que j'ai posées  
21 hier et ce matin portaient sur la volonté du Vietnam de négocier  
22 avant <> l'invasion de <fin 98 (sic)>. Or, à présent, la Défense  
23 est en train de parler de négociations après l'invasion.

24 Me GUISSÉ:

25 Il n'y a pas de souci. Je pense avoir à chaque fois précisé les

1 dates de mes documents. Donc, je pense que l'expert sait à quoi  
2 je fais référence. Et il a bien précisé qu'il y avait eu une  
3 évolution de la position du Vietnam. Il n'y a pas de... Il n'y a  
4 pas de problème.

5 Q. Sur cette question de la position du Vietnam début 78, il y a  
6 également un autre document - et après, je poserai ma question de  
7 façon plus large.

8 C'est dans, donc, un extrait de l'ouvrage de Nayan Chanda,  
9 "Brother Enemy" - E3/2376; à l'ERN en français: 00237080; en  
10 khmer: 00191550; ERN en anglais: 001922401 (sic).

11 Voilà ce qui est indiqué par Nayan Chanda:

12 [13.48.43]

13 "Le 5 février 1978, Radio Hanoi rendit publique une ébauche de  
14 plan de règlement du problème cambodgien en trois points: retrait  
15 de 5 kilomètres des forces armées en présence, signature d'un  
16 traité de non-agression, surveillance internationale de la  
17 frontière. Nous savions, reconnu devant moi un responsable  
18 vietnamien, que les Khmers rouges n'accepteraient jamais ces  
19 propositions, mais du moins la responsabilité du rejet leur  
20 incomberait-elle.

21 L'affaire donna lieu à un grand battage médiatique. Les pays du  
22 bloc soviétique prirent fait et cause pour le plan vietnamien,  
23 jugé par eux - entre guillemets - 'raisonnable'. Mais Phnom Penh,  
24 comme prévu, le rejeta avec mépris, n'y voyant qu'une manœuvre  
25 d'intimidation doublée d'une tentative de circonvenir l'opinion

1 publique internationale."

2 Fin de citation.

3 [13.49.51]

4 Donc, en mettant en relation bout à bout les documents que je  
5 vous ai lus de l'Allemagne de l'Est, le rapport de Pike et cet  
6 extrait de Nayan Chanda, est-ce que ça correspond bien à ce que  
7 vous avez vu également dans vos recherches, à savoir que, début  
8 78, les Vietnamiens, en tout cas selon ce que dit Nayan Chanda,  
9 posent des conditions de négociation qu'ils savent n'être pas  
10 acceptables du côté cambodgien?

11 Parce que leur décision est prise dès cette date d'envahir le  
12 Cambodge ou, en tout cas, d'avoir recours à une solution  
13 définitive sur la question en ayant une entrée dans le pays.

14 [13.51.03]

15 R. Comme je l'ai dit, début 78, à ce moment-là, les positions des  
16 uns et des autres étaient bien ancrées. Il y a eu des  
17 négociations ou des prises de position diplomatiques qui visaient  
18 à influencer l'opinion du reste du monde.

19 Pour ce qui est des intentions du Vietnam à l'époque, je ne suis  
20 pas sûr que ce pays, début 78, ait décidé d'envahir.

21 Initialement, <je pense>, ils espéraient une insurrection qui  
22 renverserait le régime. Quand ça ne s'est pas passé ainsi, quand  
23 ça ne s'est pas révélé efficace, c'est à ce moment-là que les  
24 Vietnamiens ont décidé qu'il fallait envahir.

25 Donc, <courant 78>, une décision a certainement été prise par les

76

1 Vietnamiens <> de renverser le <régime du> Kampuchéa  
2 démocratique, mais par quelle méthode?  
3 Cela a changé au fil du temps. Pour que les Vietnamiens <soient  
4 certains de pouvoir> envahir, ils devaient être sûrs de <pouvoir>  
5 se protéger <de> représailles chinoises. Raison pour laquelle il  
6 leur fallait nouer avec l'Union soviétique une relation propre à  
7 protéger le Vietnam d'une invasion généralisée de la part de la  
8 Chine.

9 À mon avis, tout <n'était pas> fixé parfaitement début 78. Les  
10 choses ont évolué en cours d'année 78.

11 [13.52.45]

12 Q. Et pour être complète, à l'intention de la Chambre et des  
13 parties, le passage que je recherchais sur la position du  
14 Kampuchéa démocratique dans le document E3/1773 est l'ERN en  
15 anglais: 01246919; et en khmer: 01320160 et ça se poursuit sur la  
16 page suivante.

17 Et voilà ce qui était indiqué - en anglais, donc:

18 (Interprétation de l'anglais)

19 "Les quatre conditions suivantes ont été réitérées dans une  
20 lettre <de la direction> du <Kampuchéa démocratique> adressée au  
21 gouvernement de la République socialiste du Vietnam:

22 Une fin des agressions sur terre et en mer.

23 La fin de l'ingérence dans les affaires internes du <Kampuchéa  
24 démocratique> et la fin des tentatives de renverser le  
25 gouvernement.

77

1 Abandonner l'idée de créer une fédération indochinoise.  
2 Et le respect du droit à l'auto-détermination."  
3 Fin de citation.  
4 (Fin de l'interprétation de l'anglais)  
5 Les conditions qui avaient été fixées.  
6 [13.54.14]  
7 Puisqu'il ne me reste que très peu de temps, il me faut terminer  
8 par cette question de paranoïa.  
9 Vous avez indiqué que la position de renverser le gouvernement  
10 par la force, du côté du Vietnam, était une stratégie que l'on  
11 pouvait comprendre, mais qu'en revanche, la volonté de rester sur  
12 le territoire du Cambodge après la victoire des forces  
13 vietnamiennes et de leurs alliés cambodgiens, que ça, c'était une  
14 décision qui était une décision issue d'une paranoïa également du  
15 Vietnam... - je schématise un peu, hein, vous pourrez me corriger  
16 si je résume mal - ... mais était le résultat d'une paranoïa du  
17 Vietnam par rapport à la Chine.  
18 Vous utilisez beaucoup ce terme, "paranoïa", en expliquant que  
19 c'était une composante des régimes marxistes-léninistes et  
20 totalitaires de façon générale. Ma question est donc la suivante:  
21 Est-ce que vous utilisez ce terme uniquement pour ces régimes-là,  
22 dans le cadre de la guerre froide, ou est-ce que, de l'autre côté  
23 idéologique, il n'y a pas eu à un moment ou un autre également de  
24 la paranoïa? Sans discuter des effets, mais cette question de  
25 paranoïa pendant la guerre froide, est-ce qu'elle n'était pas

1 valable dans les deux camps?

2 [13.56.06]

3 R. Quand vous parlez des deux camps, à <qui> faites-vous  
4 référence?

5 Q. Oui, c'est vrai que je devrais être plus précise. Camps... des  
6 camps socialistes-communistes et des camps de l'autre côté, donc,  
7 on va dire de l'Ouest.

8 R. Non, je ne pense pas que la paranoïa ait souvent caractérisé  
9 la politique <de l'Ouest> envers les pays socialistes. Je pense  
10 qu'il y avait de vraies préoccupations quant au comportement de  
11 certains pays socialistes, en particulier l'URSS, et ce, dans  
12 différentes parties du monde, surtout après 1975 et  
13 l'effondrement des positions américaines en Indochine, <alors>  
14 l'URSS est devenue une puissance <agressive>, et je ne pense pas  
15 que c'était de la paranoïa.

16 [13.57.04]

17 En réalité, beaucoup d'efforts ont été consentis avant cela, et  
18 même pendant <cette période>, pour tenter de négocier, de régler  
19 les divergences avec l'Union soviétique. L'hypothèse a toujours  
20 été que, dans l'autre camp, il y avait des gens raisonnables avec  
21 qui il était possible de négocier. Donc, je ne pense pas que les  
22 puissances occidentales étaient imprégnées de paranoïa. Les  
23 manifestations de la paranoïa, à savoir une agressivité envers  
24 différents groupes de la population et envers différents États  
25 étrangers, n'étaient pas quelque chose de typique. Il n'y a pas

1 eu de S-21 aux États-Unis ou au Royaume-Uni, <ou> en France.  
2 Donc, bien sûr, à certains moments, dans le monde occidental, il  
3 y eu des gens qui ont été paranoïaques, ça oui, des gens, et  
4 certains gouvernements parfois ont penché davantage dans cette  
5 direction, mais rien de comparable <> en termes d'envergure,  
6 lorsqu'on parle de certains États révolutionnaires.  
7 Selon moi... dans mon livre, j'ai essayé de donner des exemples  
8 montrant <où> la situation objective a parfois été très mal jugée  
9 à cause de cette perspective paranoïaque - avec un refus de  
10 penser que certaines choses puissent se produire de façon  
11 fortuite, par exemple. Et aussi, cette idée que s'il existe une  
12 menace, il doit donc y avoir une <sorte de> conspiration  
13 <derrière>.  
14 Dans mon livre, j'ai essayé d'expliquer que, par exemple, les  
15 Vietnamiens percevaient à tort les Chinois comme encourageant le  
16 <Kampuchéa démocratique> à adopter une telle politique étrangère.  
17 Or, rien ne permet de l'étayer. Le <Kampuchéa démocratique> a  
18 mené sa politique étrangère pour ses propres raisons, sans que la  
19 Chine ne le pousse. Et, en réalité, en 78, les Chinois ont tenté  
20 de contenir le Kampuchéa démocratique dans sa> politique  
21 étrangère parce que les Chinois craignaient une chose, une chose  
22 qui s'est finalement produite, à savoir une invasion  
23 vietnamienne. Pour moi, les Vietnamiens se sont trompés dans leur  
24 perception du <Kampuchéa démocratique>, et le <Kampuchéa  
25 démocratique> pareillement, dans une certaine mesure, a mal

80

1 compris le Vietnam.

2 [13.59.53]

3 <Même si, comme je l'ai exposé, le> Vietnam avait des ambitions  
4 <impérialistes> envers le Cambodge. Ces ambitions avaient été  
5 partiellement contrecarrées par Pol Pot avec l'élimination des  
6 Khmers Vietminh au début des années 70. Selon moi, le Vietnam  
7 était limité par sa peur de représailles chinoises, ce qui était  
8 une crainte rationnelle.

9 Donc, existait-il de la paranoïa dans le monde?

10 Réponse: oui, il y en a partout, mais pas <au même niveau> que  
11 <chez les dirigeants d'États> révolutionnaires.

12 Q. Et - parce que le temps m'est compté - un dernier exemple.

13 Est-ce que vous utiliseriez cette même notion de paranoïa par  
14 rapport à l'Indonésie?

15 [14.01.11]

16 R. Vous voulez parler de ce qui s'est passé au milieu des années  
17 60, je suppose? Est-ce bien cela?

18 Eh bien, oui, il y avait une conspiration contre l'Indonésie de  
19 la part du Parti communiste d'Indonésie, une conspiration visant  
20 à prendre le pouvoir. Mais en réponse le régime est devenu  
21 complètement incontrôlable en massacrant... <en particulier> les  
22 Chinois de souche. Oui, il y a eu de la paranoïa en Indonésie.  
23 Je n'affirmais pas que la paranoïa soit une caractéristique  
24 exclusive des États révolutionnaires, mais je dis tout simplement  
25 qu'elle est un élément inhérent.

81

1 Q. Et le dernier point, sur la question de l'impossibilité de se  
2 remettre en question...

3 Je sais que je pousse. Je promets, Monsieur le Président, que  
4 c'est ma dernière question.

5 Cette difficulté de se remettre en question par rapport à des  
6 choix politiques ou par rapport à des croyances que l'on a pu  
7 avoir ou des choix que certains États ont pu faire, là encore,  
8 est-ce que vous pensez vraiment que c'est quelque chose qui est  
9 inhérent aux régimes marxistes-léninistes?

10 Je pense aux difficultés, par exemple, de reconnaître les  
11 massacres coloniaux par la France à un moment. Je pense au choix  
12 de la bombe atomique par les États-Unis sur Hiroshima et  
13 Nagasaki. Ou l'agent orange au Vietnam.

14 Est-ce que, lorsqu'on a fait des choix drastiques et qu'on est un  
15 État et qu'on a une idéologie en laquelle on croit, est-ce que  
16 c'est pas compliqué après de reconnaître... de reconnaître ses  
17 erreurs ou de reconnaître que des choix ont causé des milliers,  
18 des millions et des millions de morts, alors que c'était pas  
19 forcément le but au départ?

20 [14.03.29]

21 R. Vous me demandez s'il est raisonnable de reconnaître que des  
22 actions de quelqu'un peuvent <causer> d'énormes souffrances, même  
23 si ce n'était pas l'intention au départ?

24 Des États non révolutionnaires ont mené des actions qui ont causé  
25 d'innombrables souffrances, <même si ce n'était pas leur

1 intention> - est-ce là votre question?

2 Q. C'est à peu près ça. En fait, ma question, c'était: quelle que  
3 soit l'idéologie des personnes qui ont été à un moment au pouvoir  
4 et qui ont pris des décisions qui ont causé d'énormes souffrances  
5 sur des populations, est-ce que ce n'est pas toujours difficile  
6 pour ces puissances - anciennes puissances ou anciens  
7 responsables - de reconnaître leur part de responsabilité ou de  
8 reconnaître que tel choix a conduit à des catastrophes? Et c'est  
9 pour ça que je prenais l'exemple d'autres pays que ceux que vous  
10 avez cités.

11 [14.04.49]

12 R. Oui, c'est <souvent> difficile pour des gouvernements de  
13 reconnaître que leurs politiques peuvent conduire à des  
14 catastrophes - plusieurs pays.

15 Me GUISSÉ:

16 Monsieur le Président, je sens que j'ai poussé ma chance et je  
17 m'arrête là.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Merci, Maître.

20 La déposition du témoin expert est à présent terminée.

21 Monsieur le professeur, la Chambre vous sait gré de votre  
22 déposition <d'autant> que vous êtes venu de très loin pour  
23 déposer devant la présente Chambre. La Chambre vous remercie pour  
24 vos efforts et votre patience. Votre témoignage pourra contribuer  
25 à la manifestation de la vérité en l'espèce.

83

1 Votre présence n'est plus requise dans le prétoire. Vous pouvez à  
2 présent vous retirer et rentrer chez vous. La Chambre vous  
3 souhaite ses vœux les meilleurs de succès dans vos entreprises  
4 futures. Et bon voyage.

5 Huissier d'audience, en collaboration avec l'Unité d'appui aux  
6 témoins et aux experts, veuillez prendre les dispositions pour le  
7 transport et l'hébergement du professeur.

8 Professeur, vous pouvez à présent vous retirer.

9 (L'expert 2-TCE-98, M. Stephen Morris, est reconduit hors du  
10 prétoire)

11 [14.06.45]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Huissier d'audience, veuillez faire entrer la partie civile dans  
14 le prétoire.

15 (La partie civile 2-TCCP-1064, Mme Preap Sokhoeurn, est  
16 accompagnée dans le prétoire)

17 [14.08.17]

18 INTERROGATOIRE

19 PAR M. LE PRÉSIDENT:

20 Bonjour, Madame de la partie civile.

21 Q. Comment vous appelez-vous?

22 Mme PREAP SOKHOEURN:

23 R. Bonjour, Monsieur le Président.

24 Je m'appelle Preap Sokhoeurn.

25 Q. Merci. Quelle est votre date de naissance?

1 R. Sur ma carte d'identité, il est marqué que je suis née le 12  
2 octobre 1951. <Mais, en vérité, je suis née> l'année du Singe.

3 Q. Où êtes-vous née?

4 [14.09.11]

5 R. Je suis née dans le village d'Andoung Ta Pech, commune de Thma  
6 Pun, district de Prey Chhor, province de Kampong Cham.

7 Q. Quelle est votre adresse actuelle?

8 Et veuillez attendre que le microphone soit allumé avant de  
9 répondre.

10 R. Je vis dans le village d'Andoung Ta Pech, commune de Thma Pun,  
11 district de Prey Chhor, province de Kampong Cham. C'est mon  
12 village natal.

13 Q. Quelle est votre profession à l'heure actuelle?

14 Et veuillez attendre que le microphone soit allumé.

15 R. Actuellement, je fais de la riziculture et je suis membre du  
16 conseil <communal>.

17 Q. Quel est le nom... quels sont les noms de vos parents?

18 [14.10.03]

19 R. Mon père s'appelle Preap Long, et ma mère, Pech Yun.

20 Q. Êtes-vous mariée? Si oui, quel est le nom de votre mari?

21 Une fois encore, veuillez attendre que le microphone soit allumé.

22 R. Je me suis mariée à un homme, Em Kim Ien, et c'est un mariage  
23 arrangé par mes parents.

24 Q. Combien d'enfants avez-vous?

25 R. Nous avons deux enfants, <deux> filles.

85

1 Q. Madame Preap Sokhoeurn, à la fin de votre déposition, vous  
2 aurez l'occasion de faire une déclaration sur les souffrances et  
3 le préjudice que vous avez subis, souffrances infligées sous la  
4 période du Kampuchéa démocratique, si vous souhaitez le faire.  
5 Madame Preap Sokhoeurn, avez-vous été entendue par les enquêteurs  
6 du Bureau des co-juges d'instruction? Si oui, combien de fois,  
7 quand et où?

8 [14.11.37]

9 R. Initialement, j'ai été interviewée à ADHOC. Je m'excuse, avant  
10 cela, j'ai été invitée et entendue par Chhang Youk. Ensuite, j'ai  
11 déposé ma plainte <avec l'aide de >ADHOC. Et j'ai rencontré à  
12 plusieurs reprises mon avocat.

13 Q. Avez-vous été entendue du BCJI?

14 Une fois encore, veuillez attendre que le microphone soit allumé,  
15 et veuillez-vous éloigner légèrement du micro.

16 R. Je suis venue ici une fois, mais c'était dans l'autre  
17 bâtiment.

18 Q. Avant d'entrer dans le prétoire, avez-vous relu les PV  
19 d'audition établis par les co-juges d'instruction afin de vous  
20 rafraîchir la mémoire?

21 [14.12.50]

22 R. Oui, j'ai lu et réexaminé mes PV d'audition. Je les ai  
23 également lus à la maison et ici.

24 Q. À votre connaissance et d'après vos souvenirs, pouvez-vous dire  
25 à la Chambre si vos PV d'audition établis par les enquêteurs, que

86

1 vous avez relus, rendent fidèlement compte de ce que vous avez  
2 dit à ces enquêteurs auparavant?

3 R. En ce qui concerne la date de mon mariage, je ne m'en souviens  
4 pas très bien, c'est tout simplement une estimation.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci.

7 Conformément à la règle 91 bis du Règlement intérieur, la Chambre  
8 passe la parole en premier aux co-avocats principaux pour les  
9 parties civiles, qui disposeront ensemble avec les co-procureurs  
10 de deux sessions.

11 [14.14.15]

12 Me PICH ANG:

13 Bonjour, Monsieur le Président, Honorables juges.

14 Avec votre autorisation, je passe la parole à Me Lor Chunthy pour  
15 poser les questions à la partie civile Preap Sokhoeurn.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Oui, vous y êtes autorisé.

18 INTERROGATOIRE

19 PAR Me LOR CHUNTHY:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Bonjour, Monsieur le Président, Honorables juges.

22 Bonjour à toutes les parties.

23 Je suis Lor Chunthy. Je suis un avocat <pour les> parties  
24 civiles, je viens de Legal Aid Cambodia, et j'ai quelques  
25 questions à poser à Mme Preap Sokhoeurn relativement à son

1 expérience sous le Kampuchéa démocratique entre le 17 avril 1975  
2 et le 6 janvier 1979.

3 [14.15.42]

4 Q. Madame de la partie civile, quelques éclaircissements pour  
5 commencer. Vous avez donné des précisions sur votre date de  
6 naissance au Président. Sur votre carte nationale d'identité,  
7 votre date de naissance est différente de celle que vous avez  
8 donnée au Président. Pourquoi utiliser cette date de naissance?

9 Je veux parler de celle sur votre carte d'identité.

10 Mme PREAP SOKHOEURN:

11 R. Lorsque j'ai établi ma carte d'identité, j'ai dit à l'agent en  
12 charge que je suis née l'année du Singe, mais je n'arrivais pas à  
13 me souvenir du mois. Il m'a demandé d'essayer de m'en souvenir  
14 <et je lui ai donné la saison pendant laquelle je suis née. Du  
15 coup>, c'est la date qu'on a marquée sur ma carte et c'est celle  
16 que j'utilise comme étant ma date <officielle> de naissance.

17 Q. La date de naissance figurant sur votre carte d'identité et  
18 votre âge effectif est-il... sont-ils différents?

19 [14.17.40]

20 R. Si <je calcule> mon âge à partir de la date du 12 octobre 1951  
21 portée sur ma carte d'identité, il ressort que je suis plus âgée  
22 que <mon véritable âge>. Car je suis née au cours de l'année du  
23 Singe.

24 Q. Quel âge avez-vous donc cette année?

25 R. J'ai 62 ans aujourd'hui.

88

1 Q. Je vais vous poser des questions sur vos antécédents. Un peu  
2 avant 1975, que faisiez-vous? Avez-vous rejoint... quelque chose?

3 R. Avant 1975, dans la coopérative, l'on m'a affectée à un groupe  
4 de spectacles, un groupe artistique. Ensuite, on m'a demandé de  
5 transporter des provisions sur le <front> de bataille, à Kampong  
6 Cham. En 1975, <lorsque> Phnom Penh a été libéré, on nous a  
7 réunis et on nous a envoyés travailler dans <un syndicat> pour  
8 cultiver du coton.

9 [14.19.48]

10 Q. Où était située la plantation de coton dans laquelle on vous a  
11 affectée?

12 R. <Le syndicat qui a été établi en> 1975, <se trouvait dans le  
13 village de> Andoung Ta Loeng, commune de Thma Pun.

14 Q. Dans quelle province?

15 R. Province de Kampong Cham.

16 Q. Que deviez-vous faire dans cette localité précise?

17 R. Au départ, on m'a envoyée vivre dans ce syndicat. On nous  
18 <autorisait encore> à vivre dans divers groupes. On recevait, par  
19 jour, deux boîtes de riz. On devait défricher la forêt afin de  
20 planter des cotonniers.

21 Q. Quand est-ce que votre mariage a été arrangé ou organisé?

22 [14.21.26]

23 R. Je ne me souviens pas très bien, car je n'ai pas de repère  
24 chronologique, mais, à cette époque, les cotonniers étaient mûrs.

25 <Un jour>, on m'a demandé de défricher la forêt, et <alors que

1 j'y étais>, dans l'après-midi, un messenger est venu <me  
2 convoquer>. La Camarade Li m'a demandé si je respectais ou non  
3 les ordres de l'Angkar. J'ai répondu que <je vivais> sous la  
4 direction de l'Angkar et je respectais donc tout le temps les  
5 ordres de l'Angkar. J'ai ajouté que si l'Angkar me demandait  
6 d'entrer dans un trou de crabes, <si l'Angkar pouvait le faire>,  
7 je le ferais <aussi>.

8 Q. Que s'est-il passé par la suite après toutes ces questions?

9 R. Après toutes ces questions, on <ne m'a pas dit> de me préparer  
10 pour le mariage... <ils ne m'ont pas dit ça.> Je ne sais pas  
11 pourquoi on m'a posé toutes ces questions.

12 [14.23.06]

13 Le lendemain, à 6 heures du matin, je suis <donc retournée> à la  
14 plantation. Un peu <avant> midi, un messenger m'a convoquée et il  
15 m'a demandé pourquoi <j'étais allée> à la plantation au lieu  
16 d'aller au bureau <du> Camarade <Sal>. J'ai <répondu qu'on ne  
17 m'avait rien dit>. Le messenger m'a demandé de rentrer. Je suis  
18 allée avec le messenger jusque dans les quartiers où l'on  
19 <dormait>. <La Camarade Li est venue me voir et m'a demandé  
20 pourquoi je n'étais pas allée> prendre des vêtements pour  
21 assister à la cérémonie.

22 J'ai dit que je n'étais pas au courant d'une telle cérémonie. On  
23 m'a <alors> donné un pantalon, une chemise et un foulard.

24 Q. Combien de personnes ont été appelées comme vous de la  
25 plantation pour assister à cette cérémonie?

90

1 R. Le jour où on m'a convoquée de la plantation, j'étais la seule  
2 personne <parce qu'on ne me l'avait pas dit au préalable>. C'est  
3 ce qui s'est passé dans mon unité. Je ne peux pas parler pour les  
4 autres unités. Dans les unités, lorsqu'on atteignait un certain  
5 âge, on était convoqué pour se marier. C'est ce qui s'est passé  
6 dans mon cas. On m'a remis un jeu de vêtements. Je suis allée sur  
7 le lieu, j'ai <vu> des femmes <et j'en connaissais  
8 quelques-unes.> Certaines pleuraient, et j'ai également pleuré.  
9 <Comme je l'ai dit>, après le mariage, je n'ai pas connu le  
10 bonheur du tout, ce n'était que de la tristesse.

11 [14.25.24]

12 Q. Vous a-t-on dit à qui vous deviez vous marier?  
13 Peut-être vous a-t-on donné son nom? Et vous a-t-on dit d'où il  
14 venait?

15 R. Lorsqu'on m'a appelée pour me marier, on ne m'a pas informée  
16 du nom de mon mari ni du lieu d'où il venait. Et ce n'est que  
17 lorsque nous sommes arrivés sur le lieu de la réunion, alors,  
18 qu'on nous a éduqués sur les objectifs de l'Angkar. On a demandé  
19 aux femmes de s'asseoir <et de former une> rangée, et les hommes  
20 dans une autre rangée <>. <Et ils ont disposé des tables au  
21 milieu, et chaque table était réservée pour deux couples.>

22 Q. Combien de couples se sont mariés en même temps que vous et  
23 quelles étaient les <dignitaires> qui ont organisé le mariage?

24 R. Il y avait des représentants des grandes unités qui étaient là  
25 avec le chef du syndicat. Le chef du syndicat était la

91

1 personnalité la plus importante qui a <présidé le mariage. Ils  
2 ont annoncé le nom des couples; si c'était votre nom et le nom de  
3 l'homme, on> devait se lever <et aller à la table.  
4 À l'époque>, j'étais connue sous le nom de <Phoas> (phon.), et  
5 celui qui devait devenir mon mari était appelé Keo. Lorsqu'on a  
6 donc appelé les noms <"Phoas"> (phon.) et "Keo", bien qu'on ne se  
7 <connût> pas auparavant, il a fallu qu'on se souvienne de nos  
8 noms. Et, lorsque l'homme se levait, la femme devait également se  
9 lever.

10 [14.27.40]

11 Q. Ne vous avait-on pas <préparé un endroit où les hommes et les  
12 femmes étaient assis les uns en face des autres?

13 Est-ce les membres d'un couple devaient d'abord être appelés  
14 avant de pouvoir s'asseoir l'un en face de l'autre>?

15 R. Les hommes étaient assis d'un côté et nous de l'autre. Entre  
16 nous, il y avait une longue table, et, <à l'écart> de la table,  
17 il y avait les représentants de l'Angkar. <J'étais assise là avec  
18 les autres femmes.> Nous ne savions pas que nous allions <être  
19 mariées à ce moment-là>, nous étions en larmes. Nous voulions que  
20 nos parents soient là. La table était un peu comme <la longue  
21 table d'une salle de classe. Une table pour deux couples>.

22 Lorsqu'on les noms <ont été appelés> - "Keo et <Phoas (phon.)>",  
23 par exemple, <et puis un autre couple, Run (phon.), une femme, et  
24 Chheang (phon.), un homme> -, l'on <s'est levés> pour aller  
25 <nous> asseoir à cette table. <Les femmes s'asseyaient au milieu

1 et les hommes sur le côté.>

2 Q. Vous souvenez-vous si, lors de la cérémonie de mariage, vous  
3 deviez <prononcer> un engagement?

4 R. Lors <de mon> mariage, on <n'a pas été> autorisés à <prononcer  
5 nos vœux>. Toutefois, il y avait une femme qui représentait le  
6 groupe des femmes et un homme qui représentait celui des hommes.  
7 Les représentants ont parlé des directives du Parti, et nous, on  
8 était là, assis, à les écouter.

9 [14.29.30]

10 Q. Avez-vous dit qu'il y avait des participants? Cela veut-il  
11 dire que vos parents et les membres de votre famille étaient  
12 autorisés à assister à votre mariage?

13 R. Aucun de mes parents ni des membres de ma famille n'ont  
14 assisté au mariage, ce n'était que les représentants des grandes  
15 unités, à savoir nos représentantes et les représentants de  
16 l'unité des hommes. Les représentants ont parlé en notre nom <en  
17 ce qui concerne notre engagement>, et, nous, on était là à les  
18 écouter. <Et celles d'entre nous qui étaient mécontentes ne  
19 cessaient de pleurer.>

20 Q. Après la cérémonie de mariage, que vous a-t-on dit de faire?

21 R. Après cette cérémonie de mariage, <fait, ils avaient  
22 construit> un long bâtiment <qui avait> été divisé en des pièces  
23 distinctes, on nous a dit d'aller <y vivre, à raison d'un couple  
24 par pièce et il y avait 15 pièces>. Nous n'étions pas autorisés à  
25 dormir ailleurs. Chaque couple marié devait loger dans sa chambre

1 de ce long bâtiment <qui était bien à l'écart de l'unité des  
2 hommes et de l'unité des femmes>.

3 [14.31.27]

4 Q. Vous a-t-on donné instruction de consommer le mariage?

5 Avez-vous été surveillés?

6 R. Après le mariage, nous avons été <constamment> surveillés,  
7 <ils regardaient à l'intérieur> par la fenêtre. <Ils se tenaient  
8 dehors.> On nous a dit de rester ensemble et de consommer le  
9 mariage. Nous avons été surveillés toute la nuit. En sortant de  
10 la chambre, <nous les avons vus>.

11 Et si je sortais <souvent>, on me demandait: "Où vas-tu?" <Je ne  
12 ressentais aucun sentiment pour mon partenaire. Je leur mentais  
13 et leur disais que j'allais me soulager. En fait, je sortais pour  
14 tuer le temps et ne pas avoir à rester auprès de cet homme.>

15 Q. Combien de temps êtes-vous restés ensemble?

16 R. Après le mariage, nous avons été autorisés à rester ensemble  
17 durant trois nuits. Ensuite, on nous a autorisés à se voir une  
18 fois par mois.

19 Q. Pendant ces trois jours, avez-vous consommé le mariage?

20 Avez-vous eu des rapports sexuels avec votre mari?

21 [14.33.35]

22 R. Je ne ressentais rien, je n'avais pas envie d'avoir de rapport  
23 sexuel avec un homme que je n'aimais pas. Pendant son sommeil, je  
24 <m'asseyais>, et, si lui <s'asseyait, je sortais car je craignais  
25 qu'il ne me force. Quand j'étais au syndicat, je sortais le plus

1 souvent, je dormais rarement à ses côtés.>

2 Un jour, j'étais épuisée, je me suis allongée par terre <et je me  
3 suis endormie>. Cette nuit-là, <il m'a touchée et j'ai mordu sa  
4 main>, je lui ai dit <de ne pas me toucher et> que j'étais  
5 déterminée à ne laisser <aucun homme me> toucher <car mon père  
6 m'avait dit qu'en tant que femme je ne devais laisser aucun homme  
7 toucher mes jambes ou mes bras. J'écoutais mon père. J'ignorais  
8 que le mariage était une tradition, c'est pourquoi je ne l'ai pas  
9 reconnu comme étant mon mari. Je devais réagir. Voilà pourquoi je  
10 l'ai mordu>.

11 Q. Combien de temps vous êtes-vous bien entendue avec votre mari?  
12 <Que vous est-il arrivé à ce moment-là?>

13 R. <En fait, tant que j'étais au syndicat>, je n'ai jamais eu de  
14 rapport sexuel avec mon mari. En effet, <je pouvais m'échapper,  
15 aller d'un endroit à l'autre. Mais quand je lui ai fait cette  
16 marque>, un collègue de mon mari lui a demandé pourquoi il avait  
17 cette cicatrice à la main. <Ça ressemblait à une morsure. Il a  
18 dit que c'était une brûlure mais personne ne l'a cru. On lui a  
19 alors demandé pourquoi il avait l'air si contrarié. Et peut-être  
20 qu'il leur a dit.>

21 [14.35.38]

22 Un jour, une charrette à bœufs est venue me chercher <pour me  
23 conduire chez les hommes et ça s'est passé vers> 22 heures.  
24 <C'était> la nuit <et> j'ai protesté en disant que je ne  
25 partirais pas seule. <En ce temps-là>, si quelqu'un <partait en>

1 charrette, <il> disparaissait. J'ai donc protesté. C'est ainsi  
2 qu'ils ont accepté que Soheat m'accompagne.  
3 Nous sommes <restées> ensemble dans la charrette <jusqu'à 1 heure  
4 du matin avant d'arriver> à Prey Totueng. On nous a dit de  
5 <passer la nuit> dans la maison d'un villageois. Le lendemain, on  
6 m'a dit d'aller dans la maison où l'on fabriquait du sucre de  
7 palme. <Mon mari était lui aussi affecté à la production du sucre  
8 de palme. On nous autorisait à nous voir là. Mais il n'était pas  
9 encore arrivé. Il y avait> Ta <Horn> (phon.) et Yeay <Kim>  
10 (phon.), <ainsi qu'un vieux couple qui fabriquait du sucre de  
11 palme>. Ils m'ont dit: "Camarade, <de nos jours>, après le  
12 mariage, tu dois avoir des relations sexuelles, sinon tu seras  
13 tuée <si tu t'opposes à l'Angkar>." Ils me l'ont répété. Le soir,  
14 ils ont demandé à mon mari de m'emmener <chez le chef Thol mais  
15 nous ne l'avons pas trouvé>. Ce jour-là, on m'a installée dans  
16 une maison de l'autre côté de la route. J'ai <demandé> à la  
17 grand-mère de ne pas s'en aller, de ne pas me laisser seule <car  
18 je ne pouvais pas dormir là toute seule>.  
19 Nous sommes restées assises <toutes les deux> à bavarder. Un peu  
20 plus <tard, elle est partie quand> mon mari a <gravi les marches.  
21 Cette nuit-là>, il a essayé de me convaincre <et de me toucher>,  
22 mais je ne l'ai pas laissé <me> toucher. <Même si j'essayais de  
23 sauter par la porte de derrière, m'a-t-il dit, il y aurait  
24 quelqu'un pour m'attraper.> J'ai vu quelqu'un autour de la  
25 maison. <La deuxième et troisième nuit... je ne suis jamais

96

1 descendue durant la journée. J'étais plutôt embarrassée.>

2 [14.38.09]

3 Un jour, pendant la nuit, je suis allée me laver. <Un> jeune m'a

4 vue en train de puiser de l'eau. <Il m'a demandé ce que je

5 faisais et je lui ai dit que j'avais besoin d'eau pour me laver.

6 Il m'a proposé de> m'aider à prendre de l'eau. Un peu plus <tard,

7 je suis> montée dans la maison et mon mari m'a convaincue de

8 dormir. J'ai dormi profondément, cette nuit-là.

9 À mon réveil, j'ai vu ses mains sur mon corps. <J'ai tenté de lui

10 résister mais> il a arraché mes vêtements - ma chemise, mon

11 pantalon -, il a arraché mon soutien-gorge et il m'a violée. J'ai

12 crié. Il m'a dit de ne pas crier au motif que désormais nous

13 étions mari et femme. Ça, c'est la première fois qu'il m'a

14 violée.

15 Q. Donc, <vous voulez dire qu'à partir de ce jour-là vous avez

16 continué à vivre> avec lui, n'est-ce pas?

17 R. Après mon viol, je suis retournée vivre <au syndicat et lui

18 était dans cet autre endroit. Après cette journée, nous avons été

19 séparés>.

20 Q. Qu'est-il arrivé ensuite? Avez-vous constaté chez vous-même

21 certains symptômes <concernant votre santé>?

22 [14.40.27]

23 R. J'étais au syndicat, puis celui-ci a été dissous. Voyant <que>

24 mon mari avait demandé à ce que je sois autorisée à aller vivre

25 avec lui, <et, puisque nous avons déjà couché ensemble, je me

1 suis laissée convaincre et> suis donc allée vivre <avec lui à la  
2 coopérative du village de Ta Poy, commune de Tang Krang>,  
3 district de Batheay. J'y suis restée avec lui et, un mois plus  
4 tard, je suis tombée malade. Peut-être <parce que je n'avais pas  
5 assez à manger, ou> était-ce les nausées du matin, les nausées  
6 matinales, mais je ne savais pas.  
7 J'ai été envoyée à l'hôpital <communal, située sur la montagne>  
8 de Chea Lea. De nos jours, cet endroit se trouve de l'autre côté  
9 de la route. <Comme je n'allais pas mieux, j'ai été envoyée à  
10 Batheay.> J'ai passé quelques jours à l'hôpital, <mon état a  
11 empiré, il n'y avait pas de médicaments, il y avait seulement des  
12 gens qui mouraient. Je n'avais pas assez de nourriture ou d'eau.  
13 On m'a dit d'aller à la région. J'ai donc été envoyée de Thnal  
14 Kaeng à la région 41, dans le district de Prey Chhor, l'hôpital  
15 de région> à Kampong Cham.  
16 Q. À quel moment avez-vous su que vous étiez enceinte?  
17 [14.42.17]  
18 R. Après que j'ai été envoyée à l'hôpital <de région>, l'on m'a  
19 dit que j'étais enceinte. <Je l'ai donc su quand on m'a> envoyée  
20 à l'hôpital de <région>.  
21 Q. Quand vous avez appris que vous étiez enceinte, est-ce qu'on  
22 vous a <demandé de> prendre soin de votre santé ou bien est-ce  
23 que vous avez dû travailler comme d'habitude?  
24 R. Je suis sortie de l'hôpital <au bout de deux semaines>. Ma  
25 mère m'a dit de ne pas retourner à Thnal Kaeng. Ma mère a demandé

98

1 à pouvoir rester avec moi, même si <elle avait été> transférée  
2 dans une autre coopérative. <Le chef d'unité de ma mère lui avait  
3 dit d'aller demander une permission écrite> du village <pour  
4 pouvoir rester> vivre avec moi. <Elle a décidé d'aller à> vélo <à  
5 Thnal Kaeng, commune de Tang Krang, district de Batheay>,  
6 demander la permission. Une fois la permission reçue, elle l'a  
7 remise au chef <d'unité de cette> coopérative. Et ensuite, elle a  
8 pu vivre à mes côtés là-bas.

9 Q. Vous dites que vous <étiez> enceinte. Qu'en est-il de votre  
10 mari? Où a-t-il été envoyé? A-t-il été autorisé à rester avec  
11 vous?

12 [14.44.19]

13 R. À l'époque, nous ne sommes pas restés ensemble. <Quand j'étais  
14 à> la coopérative, mon mari <devait élever> des canards. <Cet  
15 endroit était aussi appelé "sangkat".> Pour ma part, <> dans ma  
16 coopérative, <j'étais> responsable de cuisiner du riz mélangé à  
17 des pousses de banane <et à du maïs>. Nous étions à la  
18 coopérative, certes, mais nous n'avons pas vécu ensemble, nous  
19 vivions et travaillions à des endroits distincts.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Merci.

22 Nous allons observer une pause jusqu'à 15 heures.

23 Huissier d'audience, veuillez conduire la partie civile dans la  
24 salle d'attente et la ramener dans le prétoire pour 15 heures.

25 Suspension de l'audience.

1 (Suspension de l'audience: 14h45)

2 (Reprise de l'audience: 15h01)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez-vous asseoir.

5 Reprise de l'audience.

6 La parole est à nouveau cédée à l'avocat pour les parties civiles  
7 pour continuer à interroger la partie civile.

8 Me LOR CHUNTHY:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Je vais poursuivre.

11 Q. Madame, avant la pause, nous avons parlé de votre mariage et  
12 de la consommation de ce mariage. Revenons un peu en arrière.

13 Avant le mariage, vous a-t-on informée que vous formeriez un  
14 couple avec cet homme, oui ou non?

15 Mme PREAP SOKHOEURN:

16 R. Non, nous n'avons pas été informés de cela. L'on ne m'a pas  
17 dit, par exemple, que je devais me marier à tel homme. L'on m'a  
18 demandé de me rendre à la cérémonie <de mariage>. Lorsque j'y  
19 suis arrivée, je n'osais pas regarder son visage, mais j'ai  
20 regardé ses jambes et j'ai constaté qu'il était handicapé. J'en  
21 ai été perturbée et j'en ai pleuré.

22 [15.03.31]

23 Q. Était-il handicapé d'une jambe?

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Madame, veuillez attendre que le microphone soit allumé.

100

1 Mme PREAP SOKHOEURN:

2 R. Le jour du mariage, j'ai constaté qu'il était handicapé d'une  
3 jambe. Et après le mariage, j'ai constaté qu'il avait des  
4 problèmes de vue à l'un ses yeux. Et il avait trois doigts qui  
5 étaient tordus, ce qui m'a davantage contrariée.

6 Q. Vous a-t-on dit que vous deviez épouser cet homme et qu'il y  
7 aurait des conséquences si vous ne le faisiez pas? Pouvez-vous  
8 dire à la Chambre s'il était possible de refuser le mariage, si  
9 vous pouviez oser refuser?

10 [15.04.44]

11 R. Sous le régime, personne n'osait s'opposer à l'Angkar ou au  
12 Parti. <Qu'on puisse ou non s'entendre l'un avec l'autre>, on ne  
13 pouvait pas <le> manifester publiquement <>, il fallait le garder  
14 pour nous. <Si nous nous exprimions, nous aurions fini morts.> Ce  
15 n'est pas comme <quand nos parents arrangent un mariage pour  
16 nous>, quand on ne s'aime pas, on peut divorcer. Mais à l'époque,  
17 ce n'était pas possible. Si on n'obéissait pas aux ordres et à la  
18 discipline, on était tués comme des animaux.

19 Q. <Précisément>. Qui vous a demandé de vous marier? Était-ce  
20 votre chef d'unité ou quelqu'un d'autre?

21 R. Après mon mariage, il y a eu des rumeurs disant que si je ne  
22 respectais pas la discipline de l'Angkar, on m'enverrait <dormir  
23 chez Sob (phon.)>

24 Je n'ai pas manifesté mes sentiments et j'ai <prétendu bien  
25 m'entendre avec mon mari.> J'ai dit à tout le monde que je

101

1 couchais avec mon mari <toutes les nuits. Où aurais-je pu aller?  
2 Je ne dormais même pas chez moi. Ils ont commencé à poser à des  
3 questions et ils ont appris que quand mon mari rentrait, je ne  
4 restais pas chez moi. J'allais le retrouver.> Au syndicat, on a  
5 cru à mes propos.

6 Q. Aviez-vous peur?

7 [15.06.40]

8 R. <Après avoir été mariée>, oui, j'avais peur. Après le mariage,  
9 je ne cessais de penser, je ne dormais pas bien, je m'alimentais  
10 mal. Et je devais faire des travaux pénibles, en plus de  
11 l'insuffisance de nourriture. Je ne cessais de penser qu'un jour,  
12 j'allais mourir, et que si je ne m'entendais pas bien avec lui  
13 <et que l'Angkar l'apprenait>, l'Angkar m'enverrait à  
14 l'exécution. <Je m'efforçais alors de bien me conduire et  
15 d'empêcher quiconque de connaître> mes véritables sentiments.  
16 Même si nous ne nous entendions pas bien, j'ai prétendu le  
17 contraire. Il venait me rendre visite tous les mois, j'en  
18 oubliais presque son visage quand il revenait me voir à la visite  
19 <suiivante>.

20 Un jour, lorsque mon mari était venu me rendre visite, quelqu'un  
21 <m'a demandé> pourquoi <je n'étais> pas allée <l'accueillir.  
22 C'est parce que je ne me souvenais pas de son visage et qu'il  
23 était arrivé au milieu d'une multitude d'autres hommes venus  
24 rendre visite à leur épouse.> On m'a demandé d'amener mon mari  
25 chez nous. Le chef d'unité <était présent> et mon mari a suivi le

102

1 chef d'unité. C'est à ce moment-là que j'ai su que c'était mon  
2 mari.

3 Q. Vous avez dit qu'après le mariage, on vous a envoyée dormir  
4 dans une longue maison. Cette maison était-elle exclusivement  
5 préparée à l'intention des nouveaux mariés?

6 [15.08.50]

7 R. Cette maison oblongue a été construite à l'usage exclusif des  
8 nouveaux mariés. Ceux qui se sont mariés au syndicat étaient  
9 <aussi> autorisés à y rester <trois> jours <par mois. Cela  
10 s'appliquait aussi à ceux dont le conjoint vivait très loin>.  
11 Certains couples ont compris qu'ils devaient se retrouver dans  
12 cette maison et <ils y sont allés. Quant à nous, puisque nous ne  
13 nous entendions pas bien, quand il est venu, je n'ai pas voulu y  
14 aller>. On a été surveillés par l'Angkar, menacés <et insultés>.  
15 Nous avons peur.

16 Moi, <j'étais menacée> constamment, je pleurais lorsque mon mari  
17 venait me rendre visite. Là où <j'habitais>, il n'y avait pas <de  
18 moustiquaire, ni> de lit, il n'y avait pas de couverture, il n'y  
19 avait pas d'oreillers, <il y avait juste de vieilles nattes sur  
20 lesquelles dormir>. Nous avons dû supporter tout cela. Certaines  
21 personnes amenaient avec eux leur matériel de couchage, mais moi,  
22 je n'avais rien. <C'était comme quand j'allais dormir dans une  
23 cabane près d'un champ>.

24 Q. Vous étiez autorisés à vous retrouver une fois par mois. De  
25 qui venait cette idée?

103

1 [15.10.34]

2 R. Après le mariage, le Camarade Sau a organisé une réunion où on  
3 nous a informés que les nouveaux mariés ne pouvaient pas <dormir  
4 ou> rester ensemble tout le temps. On était donc autorisés à se  
5 retrouver trois nuits par mois - et on <s'exposait à des mesures  
6 disciplinaires> au cas où on enfreignait cette règle. C'est ce  
7 qui s'est <aussi> passé pour les autres couples qui se sont  
8 mariés par la suite.

9 Dans mon cas, <après notre mariage>, mon mari <est parti> sur son  
10 site de travail, et moi je suis restée <au syndicat>. <Et, quand  
11 il a été autorisé à venir, il devait d'abord voir> le Camarade  
12 Sau. Le Camarade Sau me relayait l'information, puis, moi,  
13 j'allais le rencontrer.

14 Q. Vous venez de dire que vous avez été forcée <et que vous avez  
15 été> violée par votre mari. Pouvez-vous dire à la Chambre ce  
16 qu'il a dit et ce qu'il a fait pour que vous consentiez à avoir  
17 des rapports sexuels?

18 [15.12.11]

19 R. J'ai été forcée à avoir avec lui des rapports sexuels. Ce  
20 jour-là, j'avais sommeil, car la première nuit, je n'avais pas  
21 osé dormir. Ce jour-là, donc, j'ai dormi. À mon réveil, il m'a  
22 <enlacée et quand j'ai tenté de résister et de m'enfuir, il m'a  
23 enlevé> mes vêtements... En fait, il me les a arrachés, il a  
24 arraché ma culotte et ma chemise. J'ai essayé de protester, il a  
25 dit: "Nous sommes... mais nous sommes mari et femme, et si tu

1 <résistes>, l'Angkar va nous tuer tous les deux." <Il m'a aussi  
2 menacée.> J'ai pleuré, et j'ai dit que mon père ne permettrait à  
3 aucun homme de me faire cela, car j'étais une femme et lui un  
4 homme. Il a répondu que c'était les instructions de l'Angkar et  
5 qu'il devait les respecter.

6 Cette nuit-là, je n'ai pas cessé de pleurer, toute la nuit.

7 Q. Votre mari vous a-t-il dit avoir été forcé d'agir ainsi à  
8 votre endroit?

9 R. Je ne sais pas si l'Angkar lui a donné des instructions dans  
10 ce sens. Tout ce que je sais, c'est qu'il a agi ainsi pour servir  
11 ses propres intérêts. Mais <quand j'ai pleuré et commencé à  
12 crier> il <a prétendu> suivre les instructions de l'Angkar -  
13 "sinon, on serait tous les deux tués". Donc, je ne sais donc pas  
14 si c'est l'Angkar qui lui a demandé de le faire ou si cette  
15 initiative venait de lui.

16 Q. Qu'avez-vous ressenti à l'époque?

17 [15.14.49]

18 R. J'ai souffert sur le plan physique et moral. <D'abord> à cause  
19 de la douleur physique qu'il m'a infligée. Et <ensuite>,  
20 moralement, psychologiquement, j'étais blessée. <Je n'avais  
21 aucunement l'intention d'avoir une relation conjugale.> Je ne  
22 pouvais rien faire d'autre que de pleurer. Je regrettais ce qui  
23 s'était passé et <d'avoir> trahi les recommandations de mon père.  
24 Toutes ces choses <ajoutées les unes aux autres m'ont dévastée.>  
25 Je ne pouvais ni manger ni dormir, je suis devenue pâle.

1 Q. Je vais passer à un autre sujet, à savoir votre grossesse.

2 Vous dites que votre mari a été envoyé ailleurs pendant que vous  
3 étiez enceinte. Pouvez-vous dire à la Chambre où il travaillait  
4 et qu'elle était la nature de son travail?

5 R. Mon mari est venu de Thnal Kaeng pour vivre à Thma Pun. Il a  
6 demandé la permission de vivre dans une coopérative de <la  
7 commune de> Thma Pun. Par la suite, il a été <envoyé> à "sangkat"  
8 élever des canards. Après <avoir élevé de nombreux canards>, il a  
9 été envoyé à Prey Chhor <dans un atelier d'artisanat>, où il  
10 produisait des foulards, des houes et des pioches <pour les  
11 paysans de la coopérative>. Après cela, on lui a demandé à  
12 nouveau d'élever des canards.

13 [15.16.58]

14 Lorsqu'il est venu me rendre visite, il m'a confiée <qu'au cours  
15 de réunions on avait dit> qu'il était inutile de garder les  
16 handicapés. Et il avait peur de ne pas <vivre assez pour> voir la  
17 naissance de notre enfant. <Un jour, c'était> avant  
18 l'accouchement, il m'a demandé de m'enfuir dans la forêt, et je  
19 lui ai dit que si lui s'enfuyait dans la forêt, alors je serais  
20 également tuée. Je lui ai dit en pleurant que s'il s'enfuyait  
21 dans la forêt, il devait d'abord me tuer <pour donner  
22 l'impression aux autres que nous avons eu une dispute. Comme ça  
23 il pourrait vivre et je mourrais.> Il a répondu qu'il ne pouvait  
24 pas faire ça. <Il pleurait lui aussi.> Il a dit <de laisser les  
25 choses en l'état et> que s'il arrivait à survivre, il prendrait

106

1 soin de moi, mais s'il était arrêté et tué, ce serait la fin de  
2 notre vie <commune>. C'était là les dernières paroles qu'il m'a  
3 dites.

4 Quand il est rentré à Prey Totueng, il a disparu. Dix jours plus  
5 tard, mon père est allé au "sangkat" demander de ses nouvelles,  
6 car j'étais sur le point d'accoucher de mon enfant. C'est à ce  
7 moment-là que mon père s'est adressé au Camarade Kob (phon.) - et  
8 ce dernier a menti à mon père en disant qu'il transmettrait le  
9 message. Mon père est donc revenu auprès de moi.

10 [15.18.40]

11 <Durant> l'accouchement, nous n'avions pas d'éclairage approprié.

12 <Il a dû> faire du feu avec <des copeaux de> bois pour <nous>

13 réchauffer, <moi et> le bébé. <J'étais alors très soucieuses

14 mais> je me suis dit en moi-même que je n'allais pas mourir, car

15 ma mort signifiait également la mort de mon bébé. Je me suis

16 battue pour vivre et prendre soin de mon bébé.

17 Un mois <environ> après mon accouchement, <je n'avais pas encore

18 repris le travail>, le Camarade Yen est venu chez moi chercher

19 quelque chose. Yen a regardé mon bébé et il a dit que si l'Angkar

20 <exigeait> que mon bébé soit écrasé, <est-ce que je lui

21 donnerais?> J'ai pleuré et j'ai répondu: "Camarade Yen, regarde,

22 regarde mon bébé, regarde ses yeux noirs." <Je lui ai dit que

23 s'il me prenait mon enfant pour le tuer, il devrait d'abord me

24 tuer puisque mon bébé mourrait lui aussi faute de nourriture. Yen

25 est parti.> Quelques jours plus tard, <deux> hommes, <Yauy

1 (phon.) et Yaun (phon.)>, sont arrivés chez moi <et se sont  
2 plantés sur les marches pour dénouer les cordelettes d'un hamac.>  
3 J'étais tellement choquée <de les voir que, ensuite>, je suis  
4 tombée malade <>. Tout au long de ma grossesse et de mon  
5 accouchement, j'ai été tellement maltraitée par ces gens de la  
6 coopérative, <les dirigeants et le régime>.

7 [15.20.34]

8 Q. Lorsque vous avez donné naissance à votre enfant, avez-vous  
9 bénéficié d'une assistance médicale?

10 R. À l'époque, pour les femmes qui accouchaient, c'était comme  
11 une aventure, car il n'y avait pas de sage-femme professionnelle.  
12 Dans mon cas, il y avait une voisine assez jeune qui avait de  
13 l'expérience en matière d'accouchement...

14 J'ai donc eu de la chance de pouvoir accoucher de mon enfant.  
15 Mon père m'a fait une potion à base de plantes pour que je puisse  
16 en boire et faciliter l'écoulement de sang de mon corps. Comme je  
17 l'ai dit tantôt, il n'y avait pas de <médicaments, pas de  
18 véritables> sages-femmes <> et tout se faisait par des moyens  
19 naturels.

20 Q. Aviez-vous éprouvé de la peur, <à partir du moment où vous  
21 êtes tombée enceinte et> jusqu'à votre accouchement?

22 R. À cette époque-là, je ne ressentais <aucune affection>, mais  
23 uniquement de la terreur et de la crainte. Quand je <m'endormais  
24 le soir>, je n'espérais qu'une chose, que le matin arrive vite.  
25 <Durant la journée, je souhaitais juste que la nuit arrive vite.>

108

1 Je ne voyais rien d'autre que les massacres. On <voyait et on>  
2 entendait parler d'exécutions sur une base quasi quotidienne, ce  
3 qui suscitait en nous une peur constante. Ils parlaient de  
4 tendances, de mises en cause - et dans mon cas, mon mari a  
5 disparu et moi j'ai été mise en cause. Je vivais donc dans la  
6 peur <avec> mon bébé. Et <aujourd'hui encore>, quand j'y repense,  
7 j'éprouve encore cette peur.

8 [15.23.11]

9 Q. Je vais revenir un peu en arrière. Après votre mariage, y  
10 a-t-il eu d'autres cérémonies de mariage ou votre cérémonie  
11 est-elle la seule <dont vous avez eu vent>?

12 R. Il y a eu une série de cérémonies de mariage - <trois> avant  
13 mon mariage à moi et une série de mariages après que je me sois  
14 mariée. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était  
15 quelques mois après. Les personnes <âgées> de l'unité étaient  
16 <regroupées> pour <être mariées>. Je ne sais pas exactement  
17 combien de couples ont été mariés <lors de ces autres> occasions,  
18 mais je sais que, moi, lors de ma cérémonie, il y avait 15  
19 couples.

20 Me LOR CHUNTHY:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Je n'ai plus de questions.

23 J'aimerais passer la parole à Me Pich Ang.

24 [15.24.33]

25 INTERROGATOIRE

1 PAR Me PICH ANG:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 J'aimerais poser des questions supplémentaires à la partie  
4 civile.

5 Bonjour, Madame.

6 Je suis Maître Pich Ang, j'ai quelques questions à vous poser.

7 Q. Pouvez-vous dire à la Chambre si vous aviez peur de vous  
8 marier? Si oui, pourquoi?

9 Mme PREAP SOKHOEURN:

10 R. Je vais répondre. À ce moment-là, je n'avais pas été informée  
11 que je devais épouser tel ou tel homme, je n'avais donc aucun  
12 désir de me marier. Mais j'avais peur. J'avais peur <d'être  
13 tuée>, des menaces que je recevais, j'avais peur d'être exécutée  
14 si je n'obéissais pas aux instructions de l'Angkar. Je suis donc  
15 allée en larmes à cet endroit. Nous n'avions pas de vêtements  
16 appropriés pour le mariage.

17 [15.26.01]

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

19 Interruption de l'avocat.

20 Me PICH ANG:

21 Q. Madame de la partie civile, vous dites avoir eu peur,  
22 pourquoi?

23 Mme PREAP SOKHOEURN:

24 R. J'avais peur, <car on m'avait menacée> soit d'être  
25 emprisonnée, soit d'être exécutée. <Ils n'avaient pas utilisé> le

110

1 terme "prison", mais on disait qu'on était envoyé <au> bureau <de  
2 Sob (phon.)>. D'une part, j'avais peur de mourir, d'autre part,  
3 j'avais peur d'être détenue dans ce bureau, privée de nourriture,  
4 <forcée de travailler>, enchaînée ou entravée dans ce bureau <>.  
5 Et en raison de cette peur, j'ai dû me forcer à vivre avec mon  
6 mari <sans consommer le mariage> durant cette période de quatre  
7 mois.

8 Q. Avez-vous assisté à un quelconque incident où des couples - ou  
9 quiconque - auraient refusé de se marier? Et si oui, qu'est-il  
10 arrivé à cette personne, si vous vous en souvenez?

11 [15.27.32]

12 R. À l'époque, je savais que certaines personnes qui s'étaient  
13 mariées ne s'entendaient pas bien, car ils avaient leurs fiancés  
14 dans le village. Une femme <qui n'était pas disposée à s'unir à  
15 l'homme qu'on lui avait désigné a plus tard> disparu du syndicat.

16 Q. Si tel est le cas, vous souvenez-vous du nom de la personne  
17 <qui a refusé de se marier et> qui a disparu?

18 R. C'était la Camarade Proeung.

19 Q. Dans votre réponse à Me Lor Chunthy, relativement à la période  
20 où vous êtes allée vivre avec votre mari, vous dites avoir été  
21 violée par lui et vous dites qu'il l'a fait suivant les  
22 instructions de l'Angkar. Par la suite, après vous avoir violée,  
23 a-t-il récidivé? Vous a-t-il violée à plusieurs reprises?

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Maître Kong Sam Onn, vous avez la parole.

111

1 [15.29.11]

2 Me KONG SAM ONN:

3 Merci, Monsieur le Président.

4 D'après ce que j'ai entendu de la partie civile, elle a dit

5 qu'elle ignorait si ce viol découlait des instructions de

6 l'Angkar. Et cette qualification par l'avocat n'est pas

7 appropriée.

8 Me PICH ANG:

9 Monsieur le Président, d'après ce que j'ai compris et d'après sa

10 réponse au document E3/9820, réponse 43, elle a dit que son mari

11 a affirmé l'avoir fait sur instruction de l'Angkar. Mais elle

12 n'est pas sûre si on <ordonné> à son mari de lui <dire ou non.

13 Et, bien entendu, elle a dit que son mari lui avait rapporté ces

14 propos>. C'est pour cela que je demande à la partie civile de

15 nous donner des précisions - pour que tout soit bien clair.

16 Q. Madame de la partie civile, lorsque votre mari vous a violée,

17 vous a-t-il donné des explications?

18 Est-ce qu'il a utilisé les termes que je viens de citer?

19 [15.30.51]

20 Mme PREAP SOKHOEURN:

21 R. S'agissant de ce viol, au début, comme je l'ai dit, <après

22 m'être endormie, il m'a enlacée. Et> quand je me suis réveillée,

23 <je lui ai résisté et> il a resserré son emprise sur moi. <J'ai

24 pleuré et ai commencé à crier.> Je lui ai dit de cesser, que je

25 ne voulais pas, et il a dit <que> si je le laissais pas faire,

112

1 <il ne pourrait pas> mettre en œuvre les instructions de l'Angkar  
2 <ou du Parti>. Si je ne le faisais pas, nous <serions tués ou  
3 nous> allions mourir. C'est ainsi qu'il m'a forcée. Il m'a  
4 menacée <et m'a dit d'arrêter de crier. Il m'a dit que crier nous  
5 gênait.> J'ai essayé d'échapper à son étreinte, mais,  
6 <finalement>, comme je suis moins forte - je suis une femme -, je  
7 me suis fatiguée et j'ai succombé à ses menaces. Il m'a alors  
8 violée. Et c'est donc cela qu'il m'a dit. Mais je ne sais pas qui  
9 lui avait ordonné de faire ça - l'Angkar ou pas.

10 Q. J'ai une question.

11 <> Avez-vous participé à une réunion <au cours de laquelle> des  
12 cadres vous ont dit <ce qui motivait l'Angkar à organiser les  
13 mariages pour vous tous>?

14 [15.32.44]

15 R. Le jour du mariage, j'ai entendu le chef du Parti dire que  
16 l'Angkar voulait accroître les forces vives et qu'il fallait donc  
17 organiser des mariages pour faire des enfants et accroître le  
18 nombre d'habitants. Donc, après le mariage, nous devons <nous  
19 aimer, produire> des enfants <pour le> Parti et nous devons  
20 vivre ensemble.

21 À l'époque, je ne savais pas comment faire des enfants. Je  
22 pleurais sans cesse. Ma mère m'a dit... La mère m'avait dit quelque  
23 chose sur la naissance des enfants - comme quoi un enfant sortait  
24 <des mollets> -, mais je n'ai pas compris <son explication. Je me  
25 demandais comment je pourrais faire un enfant alors que mes

113

1 mollets n'étaient pas très gros. Je sanglotais. Plus tard, quand  
2 j'ai vécu avec lui, il a essayé de me convaincre mais je ne l'ai  
3 pas écouté. L'Angkar avait besoin de forces supplémentaires. Il a  
4 parlé de "produire davantage de forces" pour me donner un exemple  
5 mais je n'ai pas vraiment compris.> Je ne voulais pas <consentir  
6 à> vivre avec mon mari.

7 Q. Ma consœur <internationale> n'a pas bien compris. Pourquoi  
8 l'Angkar voulait que vous ayez des enfants?

9 [15.34.44]

10 R. L'Angkar disait qu'il fallait des enfants pour faire la  
11 révolution, nous devions faire des enfants pour construire le  
12 pays.

13 Q. <Qui a tenu ces propos durant votre mariage?> Quelles étaient  
14 ses fonctions?

15 R. <Le Camarade> Sau, le chef <du syndicat>, en a parlé <durant  
16 le mariage, il a dit qu'>il fallait faire des enfants pour avoir  
17 plus de forces pour faire la révolution <du grand bond en avant>.

18 Moi-même, je n'ai pas bien compris ce qu'il a dit. Donc, je le  
19 répète, le Camarade Sau a dit que l'Angkar voulait davantage de  
20 forces vives pour faire la révolution et pour construire le pays.

21 Le mariage était censé produire <d'avantage> d'enfants pour que le  
22 Parti ait plus de membres.

23 Q. Après cette réunion, ayant entendu cela, avez-vous réentendu  
24 la même chose ailleurs?

25 [15.36.43]

114

1 R. J'en ai entendu parler à une réunion, d'autres aussi me l'ont  
2 dit, d'autres gens qui <avaient été> mariés. Ces gens mariés ont  
3 dit que le Parti avait besoin de davantage de forces. En général,  
4 des réunions étaient convoquées. Et les gens mariés m'ont appris  
5 qu'il fallait que l'Angkar dispose de plus de forces, d'où  
6 <l'arrangement de> de mariages pour produire des enfants.

7 Q. Comment s'appelait votre mari? À quoi ressemble-t-il  
8 physiquement?

9 R. Il s'appelait Keo, mon mari. On l'appelait ainsi. <J'ai vu  
10 distinctement plus tard qu'il> était handicapé. Il avait été  
11 handicapé au combat. Il avait <perdu l'usage de trois> doigts.  
12 <S'il fermait un de ses yeux, il ne voyait plus.> En outre, il  
13 avait été touché à la cheville. Il était très diminué et il ne  
14 pouvait pas travailler dur.

15 Q. Vous a-t-on dit pourquoi il vous fallait épouser un homme  
16 handicapé?

17 [15.38.24]

18 R. Le jour du mariage, on ne m'a pas expliqué la raison, mais le  
19 mot a circulé, selon lequel on marierait des femmes <du syndicat>  
20 à des hommes handicapés. D'autres <femmes> me l'ont dit. Je n'ai  
21 pas reçu d'informations directes de la part du chef ou de la part  
22 des chefs. C'était, à l'époque, une simple rumeur et je n'y ai  
23 pas fait très attention. Ça ne m'intéressait pas de me marier à  
24 qui que ce soit.

25 Q. A-t-on dit que les hommes handicapés épouseraient des femmes

115

1 <en guise de récompense parce> que ces hommes s'étaient battus  
2 pendant la guerre?

3 R. D'autres ont dit que les hommes handicapés pouvaient se marier  
4 <en guise de récompense pour s'être> battus et <avoir> libéré le  
5 pays. Donc, ces hommes handicapés pourraient épouser de jolies  
6 femmes. C'est ce que j'ai entendu.

7 Q. Qui a dit ça - le savez-vous? Comment s'appelait la personne  
8 qui vous l'a dit?

9 [15.40.07]

10 R. <Je ne l'ai pas entendu du chef d'unité>, d'autres femmes  
11 l'ont dit. C'est parmi ces femmes que circulait la rumeur selon  
12 laquelle des hommes handicapés épouseraient les jolies femmes  
13 appartenant <au syndicat>. Je n'y ai guère fait attention, je me  
14 concentrais sur mon travail jour et nuit. Ça ne m'intéressait pas  
15 de me marier. Je n'ai pas pris conscience que j'allais épouser un  
16 homme handicapé.

17 Q. Faisons quelque peu marche arrière. Revenons à la consommation  
18 du mariage. Avez-vous consommé le mariage de votre plein gré? Je  
19 parle ici, bien sûr, de ce qui a eu lieu après le viol.

20 <Et pourquoi?>

21 R. Après le viol, il <m'a consolée, me disant que j'avais  
22 désormais perdu ma> virginité. <Il m'a expliqué que je ne  
23 pourrais pas retrouver ma virginité et> m'offrir à un autre. Et,  
24 à compter de ce moment-là, <j'étais triste, et> j'ai dû supporter  
25 la situation.

116

1 Q. Merci.

2 J'ai encore quelques questions. Vous avez évoqué la perte de  
3 votre virginité. Comment vous êtes-vous sentie après avoir perdu  
4 cette virginité? Avez-vous éprouvé des regrets?

5 R. À compter de ce moment-là, après avoir perdu ma virginité,  
6 j'ai eu des regrets. En tant que femme, <je respectais les  
7 traditions et suivais> les conseils de mes parents, à savoir  
8 n'offrir ma virginité qu'à <un homme avec l'aval de mes parents,  
9 mais à cette époque ils n'étaient pas là.>

10 Je ressens <toujours aujourd'hui> des regrets, des remords. Je  
11 n'aurais pas dû sacrifier ma virginité sans que mes parents  
12 n'aient été présents le jour du mariage, comme le veut la  
13 tradition cambodgienne, comme le veut la coutume cambodgienne. Le  
14 jour du mariage, seule était présente ma chef d'unité <et les  
15 autres couples, mais il n'y avait aucun invité>.

16 [15.43.41]

17 Q. <Je souhaite vous poser des questions sur les autres couples.>  
18 D'après ce que vous dites, <il y a eu trois mariages avant le  
19 vôtre. Le vôtre était le quatrième et il y en a eu un autre après  
20 vous.> Combien de couples ont <été mariés à chaque cérémonie de  
21 mariage? Et où?>

22 R. Il y avait 50 couples <au début>. J'ai regardé ce qui se  
23 passait, l'organisation du mariage. <Je n'ai pas écouté les  
24 annonces car je n'étais pas autorisée à participer à la  
25 cérémonie. Une fois que les gens se sont assis lors de la

117

1 cérémonie, je suis partie. Plus tard, j'en ai entendu parler mais  
2 je n'y suis pas allée car je n'étais pas autorisée à me rendre  
3 près des lieux. J'ai donc appris plus tard que> le mariage de 30  
4 à 40 couples <avait été arrangé>. Je suis allée <observer la  
5 cérémonie de> mariage et ensuite, c'est mon mariage à moi qui a  
6 été organisé, arrangé. Voilà comment s'est déroulé mon mariage.  
7 Par la suite, j'ai entendu dire que le mariage <entre des veufs  
8 et> veuves avait été arrangé, <pour 12 couples.> J'en ai entendu  
9 parler. Et le jour du mariage des veuves, je n'ai pas été  
10 autorisée à aller assister à cette célébration.

11 [15.45.34]

12 Q. <Dans votre déclaration>, vous avez dit <que vous aviez été  
13 mariée avec> 12 autres <couples. Et vous avez dit qu'il y avait  
14 15 couples dont on avait arrangé le mariage en même temps que  
15 vous> - et ici, je vous renvoie à votre PV d'audition, E3/9820,  
16 <question-réponse 25>. Le jour de votre mariage, combien de  
17 couples ont-ils été constitués?

18 R. Quinze couples, dont le mien. Je ne sais plus quel était le  
19 numéro de mon couple. <Je n'ai pas compté car j'étais effrayée à  
20 ce moment-là.> On m'a unie à un homme et l'on m'a dit que ce  
21 jour-là <il y avait> 15 couples. Dans ma déclaration, je parle du  
22 mariage de 12 couples après mon propre mariage.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Maître, vous êtes-vous concerté avec l'Accusation concernant la  
25 répartition du temps d'interrogatoire?

118

1 [15.46.55]

2 Me PICH ANG:

3 Le co-procureur nous a autorisés à <utiliser autant de temps que  
4 nécessaire pour finir notre interrogatoire. Nous leur en  
5 laisserons>. J'ai encore quelques questions à poser, Monsieur le  
6 Président.

7 Q. Madame, vous dites que votre mari a été emmené et tué.

8 Quelqu'un a-t-il fait du tort à votre enfant après sa naissance?

9 Mme PREAP SOKHOEURN:

10 R. Après l'arrestation de mon mari, environ dix jours plus tard,  
11 j'ai accouché. Un mois plus tard environ, à ce moment-là, je  
12 n'avais pas encore dû aller travailler, Yen est venu chez moi  
13 pour voir si j'avais des papayes ou d'autres fruits dans la  
14 maison <parce ma maison était entourée d'arbres fruitiers>. <Il>  
15 a vu que je n'avais ni papayes ni d'autres fruits, et donc, <il>  
16 s'est tourné vers le bébé, <il> a dit qu'il <s'agissait d'un fils  
17 de traître et qu'il> fallait l'emmener et le tuer.  
18 Il m'a demandé pourquoi je voulais <garder> le bébé. J'ai répondu  
19 que le bébé n'était au courant de rien, le bébé ne connaissait  
20 pas la politique du Parti. <"Pourquoi voulez-vous tuer mon  
21 enfant?" Si tu veux tuer mon bébé, tue-moi d'abord, <car si je  
22 meure, il mourra aussi. Ne me laisse pas vivre dans le chagrin."  
23 Je lui ai dit cela en pleurant. Après avoir entendu ça, Yen a  
24 quitté ma maison.>

25 [15.49.16]

119

1 Q. Qu'avez-vous ressenti en entendant cela? Avez-vous pris peur?

2 R. J'ai été effrayée, j'ai pleuré. J'avais l'impression de ne  
3 plus pouvoir respirer, car je venais <juste> d'accoucher. Mon  
4 père était présent, il m'a dit d'être forte, <parce> que la vie  
5 n'était pas permanente. Mais néanmoins, j'ai continué à pleurer  
6 malgré ses consolations.

7 Q. <Lors de votre mariage>, on vous a dit que le mariage visait  
8 <produire des enfants pour> accroître la population <au service  
9 de l'Angkar>, et, à l'instant, vous dites que certains voulaient  
10 exécuter votre bébé au motif que c'était l'enfant de l'ennemi.  
11 Comment avez-vous compris les choses quand on vous a dit que la  
12 politique de l'Angkar était de faire des enfants <et que, plus  
13 tard, on vous a dit que votre enfant devait être exécuté>?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Veuillez attendre.

16 Maître Guissé, je vous en prie.

17 [15.50.42]

18 Me GUISSÉ:

19 Oui. Merci, Monsieur le Président.

20 Là, je... enfin, j'interviens. J'aurais pu intervenir plus tôt,  
21 puisque que ça fait plusieurs fois que j'entends des choses qui  
22 sont dites de la part de mon confrère et qui ne sont pas  
23 exactement ce qu'a dit la partie civile. Là, en l'occurrence, il  
24 a rajouté dans... ou alors j'ai perdu quelque chose dans la  
25 traduction, mais il a indiqué qu'on voulait tuer le bébé parce

120

1 que c'était le fils d'un ennemi. Et je n'ai pas entendu cela de  
2 la bouche de la partie civile. Donc, j'objecte à la question.

3 Me PICH ANG:

4 La partie civile l'a dit.

5 Q. Madame, pourriez-vous préciser? Qu'a dit la personne qui est  
6 venue chez vous quand elle a vu le bébé?

7 [15.51.55]

8 Mme PREAP SOKHOEURN:

9 R. Je vais préciser. Après mon accouchement, Yen est venu chez  
10 moi. <Il> a dit que c'était le bébé d'un homme qui était un  
11 <traître>. J'ai protesté, <en larmes>, en disant que mon bébé  
12 était très jeune et qu'il ne savait pas en quoi consistait la  
13 politique de l'Angkar.

14 Q. Mes dernières séries de questions, à présent.

15 Vous vous êtes mariée sous les Khmers rouges. Votre mari a trouvé  
16 la mort sous ce régime. Avez-vous plus tard été victime de  
17 discrimination au motif que vous aviez épousé quelqu'un sous les  
18 Khmers rouges et que votre mari avait été tué?

19 R. Après l'arrestation et l'exécution de mon mari, on a estimé  
20 que j'étais associée à lui. <Ils ont dit que j'étais la femme  
21 d'un traître.> J'ai été surveillée, <on me menaçait sans cesse.>  
22 Je n'ai pas pu être heureuse. Parfois, ils me disaient <que les  
23 gens ayant> trahi l'Angkar <ne devaient pas être gardés en vie.>  
24 Voilà les mots qu'ils ont employés pour m'abaisser. La chef  
25 d'unité, <le chef> de coopérative m'ont insultée ainsi. Je me

121

1 suis sentie déçue <mais n'ai rien osé rétorquer>. J'avais très  
2 peur d'être emmenée et tuée <car à ce moment-là, les exécutions  
3 battaient leur plein. Même les personnes innocentes étaient  
4 emmenées pour être éliminées>.

5 J'avais <si> peur de mourir et de laisser derrière moi mon  
6 enfant. On m'a critiquée, on m'a dit que j'avais des liens avec  
7 des réseaux de traîtres, car mon frère aîné, ma sœur, mon mari  
8 avaient trahi le régime. <Ils avaient utilisé le verbe "trahir"  
9 quand ils les ont emmenés pour être exécutés.>

10 [15.54.26]

11 Me PICH ANG:

12 Monsieur le Président, j'en ai terminé. Je souhaiterais à présent  
13 céder la parole aux co-procureurs.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 L'Accusation peut à présent interroger la partie civile.

16 Je vous en prie.

17 INTERROGATOIRE

18 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

19 Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les juges.

20 Bonjour à toutes les parties.

21 Il me reste 5 minutes aujourd'hui, et je crois environ 25 ou 30  
22 minutes lundi.

23 [15.54.53]

24 Q. Quelques questions avant la clôture de cette audience, Madame  
25 de la partie civile, et je voudrais revenir à la période qui suit

122

1 votre accouchement. Est-ce qu'après l'accouchement, vous avez dû  
2 recommencer à travailler? Et, si oui, combien de temps après  
3 l'accouchement?

4 Mme PREAP SOKHOEURN:

5 R. Deux mois après l'accouchement, on m'a donné instruction de  
6 couper des <palmes> de palmiers, <et, lorsque les palmes étaient  
7 rassemblées en fagots, de les transporter> pour <servir à la  
8 construction du toit d'un réfectoire>. C'est ce que j'ai fait  
9 <après la naissance jusqu'au moment où je n'ai plus pu> marcher.

10 Q. Dois-je comprendre que c'était des travaux assez lourds qu'on  
11 vous demandait d'exécuter à ce moment-là?

12 [15.56.17]

13 R. C'était un travail <très dur> pour une femme <qui venait  
14 d'accoucher. En temps normal, si cela exigeait deux personnes  
15 pour les porter, c'était considéré comme un travail pénible. Un  
16 type de travail pour les hommes. Mais>, à l'époque, on nous  
17 confiait du travail - aux hommes et aux femmes <sans  
18 distinction>. Ils n'avaient pas pitié de nous. Je travaillais  
19 avec Yeay Yaun. Elle, c'était une ancienne. Moi, j'étais jeune,  
20 mais je venais d'accoucher. <Nous devons faire trois voyages  
21 pour transporter ces palmes prélevées sur un palmier. Elles  
22 étaient nouées de façon très serrée en de gros fagots.> C'était  
23 pour moi un travail vraiment très dur.

24 Q. Est-ce que vous aviez assez de lait pour nourrir votre bébé  
25 malgré les conditions de vie difficiles, la dureté du travail et

123

1 le manque de repos?

2 R. <Je suis tombée malade à cause de ce travail pénible>. Je n'ai  
3 pas pu allaiter mon enfant, <il a alors> beaucoup maigri <comme  
4 s'il n'avait pas été nourri>. Je suis sortie chercher de la  
5 bouillie pour la donner à mon enfant. <Il a maigri et est devenu  
6 pâle. Je ne peux guère en parler, cela me bouleverse.>

7 Q. Avant janvier 1979, est-ce qu'après votre journée de travail,  
8 vous pouviez chaque fois retrouver votre bébé ou avez-vous été  
9 séparée de votre bébé?

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Veuillez attendre un instant, Madame la partie civile.

12 [15.58.39]

13 Mme PREAP SOKHOEURN:

14 R. Le 1er janvier 1979, le jour de la libération (sic), j'ai pu  
15 aller retrouver les membres de ma famille, <mes jeunes> frères et  
16 sœurs <et ma mère, et vivre avec eux et mon enfant>. Nous  
17 n'avions pas assez à manger, mais nous avons quand même pu  
18 trouver quelque chose à manger.

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Q. Je voudrais revenir à ce que vous aviez dit plus tôt, à savoir  
21 qu'après votre mariage, vous viviez avec votre mari dans des  
22 endroits différents et que vous étiez autorisés à vous retrouver  
23 trois jours ou trois nuits par semaine... - par mois. Pourquoi le  
24 régime, qui, vous l'avez dit, visait à augmenter la population et  
25 le nombre d'enfants, n'autorisait les couples à ne se retrouver

124

1 que trois nuits par mois?

2 [15.59.53]

3 R. Je ne <connaissais pas> la politique du Parti... <je ne savais  
4 pas si c'était la vérité.> Je ne connaissais pas cette politique  
5 du Parti.

6 Q. Peut-être, dernière question. Je voudrais citer ce que vous  
7 avez dit dans une interview que vous avez donnée au CD-Cam -  
8 c'est le document E3/10710, à la toute dernière page dans les  
9 trois langues. Et c'est un peu la conclusion que vous tirez du  
10 régime, et vous dites ceci - et je vais citer en anglais parce  
11 que la traduction est meilleure:

12 (Interprétation de l'anglais)

13 "La période de trois ans, huit mois, vingt jours a été une  
14 avalanche de larmes. Les époux ne rencontraient pas leur femme,  
15 les enfants ne rencontraient pas leur mère, ils n'étaient pas  
16 autorisés à se connaître. Tout sentiment a été réprimé. Ils ne  
17 nous ont pas laissés nous rencontrer et nous connaître  
18 mutuellement."

19 (Fin de l'interprétation de l'anglais)

20 [16.01.11]

21 Pourquoi, d'après ce que vous avez pu observer à cette époque,  
22 les enfants ne devaient pas rencontrer et connaître leur mère?  
23 Pourquoi les maris ne devaient pas connaître leur femme? Et  
24 pourquoi ne devaient-ils pas développer de sentiments?

25 R. Cette question, je continue de me la poser. <Sous ce régime>,

125

1 des enfants de <6 ou> 7 ans étaient séparés de leurs parents et  
2 placés dans des unités <d'enfants>. Et l'on exigeait d'eux  
3 également qu'ils travaillent. Quant aux adolescents, ils étaient  
4 placés <dans des sections de jeunesse appelées milices> à des  
5 endroits différents de l'unité des parents, ils y restaient  
6 séparés des autres.

7 Je me pose toujours la question quant au but poursuivi par le  
8 régime à l'époque où j'étais sous leur direction. <Ils ne m'ont  
9 jamais dit ce que l'Angkar voulait.> Je ne sais pas, et je ne  
10 sais toujours pas quel était le but de l'Angkar. Ils disaient  
11 qu'ils voulaient construire, édifier le pays, mais pourquoi? Ils  
12 ne permettaient pas à la population de manger.

13 Les gens vivaient <et travaillaient dans les rizières>, mais ne  
14 mangeaient <qu'une bouillie claire>, même s'il y avait du riz en  
15 abondance. <Si les gens recevaient du riz, il> était mélangé à  
16 <du manioc, à> du maïs et <à des> bananes, la bouillie était  
17 mélangée elle aussi à du maïs. Je <n'ai pas su> quels étaient les  
18 objectifs et la politique de l'Angkar.

19 [16.03.30]

20 Q. Une dernière question de suivi par rapport à ça. Les enfants  
21 sous le régime du Kampuchéa démocratique devaient-ils préférer  
22 l'Angkar ou pouvaient-ils préférer leurs parents?

23 R. Les enfants devaient respecter l'Angkar. À mon avis, les  
24 enfants devaient aimer plus l'Angkar que leurs parents. <Ils  
25 n'étaient pas autorisés à connaître leurs parents. Les enfants

126

1 pouvaient recevoir l'ordre de tuer leur propre mère.>

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Merci.

4 Le moment est venu de lever l'audience. La Chambre reprendra ses  
5 travaux lundi à 9 heures.

6 La semaine prochaine, lundi, la Chambre continuera d'entendre

7 Madame Preap Sokhoeurn, puis passera aux audiences consacrées aux

8 souffrances et aux préjudices subis par les parties civiles, sur

9 le segment consacré à la réglementation des mariages. Soyez-en

10 informés et soyez ponctuels.

11 Madame Preap Sokhoeurn, la Chambre vous est reconnaissante pour

12 votre déposition, qui n'est pas encore terminée. Elle vous invite

13 à revenir lundi à 9 heures.

14 Huissiers d'audience, en concertation avec l'Unité d'appui aux

15 témoins et aux experts, veuillez conduire la partie civile à son

16 lieu d'hébergement à l'heure actuelle, et veuillez la ramener

17 lundi pour poursuivre son témoignage.

18 Agents de sécurité, veuillez conduire Khieu Samphan au centre... et

19 Nuon Chea au centre de détention des CETC et les ramener au

20 prétoire pour 9 heures lundi.

21 L'audience est levée.

22 (Levée de l'audience: 16h05)

23

24

25